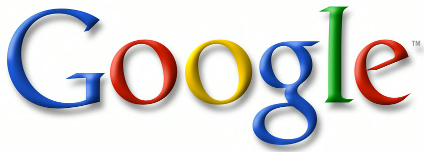






RECUEIL DE

CHANSONS

POÈMES ET

PIÈCES EN VERS FRANÇAIS

RELATIFS AUX PAYS-BAS

publié par les soins

DE LA

Société des Bibliophiles de Belgique

TOME PREMIER



BRUXELLES
CHEZ FR.-J. OLIVIER
Libraire de la Société
1870


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
ub Numin
Vige

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

N° 3 des Publications

Tiré à 25 exemplaires numérotés destinés au commerce.

N° Exemplaire de l'éditeur

LE SECRÉTAIRE,

Offert à mon ami G. Girard

RECUEIL DE

CHANSONS

POÈMES ET

PIÈCES EN VERS FRANÇAIS

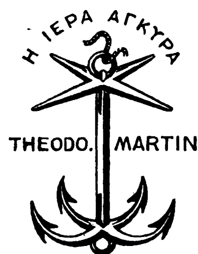
RELATIFS AUX PAYS-BAS

publié par les soins

DE LA

Société des Bibliophiles de Belgique

TOME PREMIER



BRUXELLES
CHEZ FR.-J. OLIVIER
Libraire de la Société
1870

BRUXELLES
TOINT-SCOHIER, IMPRIMEUR
11, *rue de la Commune*

En aſſemblée générale des membres de la Société des Bibliophiles, il avait été réſolu d'entreprendre la publication d'un recueil des chants populaires & hiſtoriques en langue françaiſe, relatifs à l'hiſtoire des anciens Pays-Bas, recueil analogue à celui de Willems & à divers volumes publiés dans la collection des bibliophiles flamands. La réunion de ces pièces écloſes dans ce pays, *qui a deux lyres pour chanter*, aurait formé avec le temps un vrai romancero belge.

Le comité de rédaction s'eſt mis à l'œuvre ; mais, dès l'abord, en préſence des difficultés qu'il rencontrait, il a été obligé de modifier ſon travail. Ces difficultés étaient de plus d'une nature.

Devait-il comprendre dans ſon recueil toutes les chanſons populaires proprement dites qui ont été raſſemblées déjà à diverſes repriſes ou ſont éparſes dans une foule de publications?

Devait-il recueillir lui-même dans les manuſcrits les pièces inédites, en grand nombre encore : romances, paſtourelles,

chanſons & poèmes chevalereſques, amoureux, hiſtoriques, tenant de près ou de loin à la Belgique?

Quelle était la limite de ſes inveſtigations & juſqu'où devait s'étendre le cercle idéal des documents à admettre? En d'autres termes, établirait-on une différence entre le *poème* & le *chant?* Telle pièce en vers, pour ne pas s'intituler *chant* ou *chanſon*, ſerait-elle exclue quoique traitant d'un ſujet d'hiſtoire ou de mœurs ou de politique? Quelle pouvait être la dimenſion des documents à admettre?

Nous paſſons une foule d'autres queſtions, plus ſecondaires mais non moins difficiles à réſoudre, & nous diſons ce que nous avons cru devoir faire.

Reconnaiſſant l'impoſſibilité d'entreprendre *hic & nunc* la publication d'un recueil complet, méthodique, étudié, des documents littéraires qui doivent former la partie françaiſe de notre romancero national, nous nous ſommes décidés à faire paraître, en divers volumes, des ſéries de poèmes de divers genres, inédits ou très-peu connus par ſuite de la rareté des exemplaires. De cette façon, nous pouvons d'une manière continue, apporter des matériaux qui ſeront mis en œuvre plus tard.

Ayant pris pour thème général la publication de toutes pièces écrites en vers ſe rapportant à l'hiſtoire des Pays-Bas & ne formant point, par leur dimenſion, un livre ou un grand poème, nous n'avons tenu aucun compte de la dénomination ſpéciale donnée à ſa pièce par l'auteur lui-même. Qu'elle s'appelât chanſon, complainte, ou qu'elle portât un titre de circonſtance, elle peut entrer dans notre recueil dès qu'elle intéreſſe l'hiſtoire nationale. De cette façon, les documents à publier embraſſeront un cercle plus vaſte que celui d'un romancero proprement dit & leur importance s'accroîtra.

Pour dreſſer, d'ailleurs, un *Corpus* complet des chants &

poèmes relatifs à notre hiftoire, à nos légendes, à notre état focial, à nos mœurs, il faudrait reproduire tout ce que l'on a déjà publié dans divers ouvrages, ce qui formerait un recueil confidérable, dépaffant de beaucoup nos modeftes moyens. Afin de donner une idée de l'importance d'une pareille entreprife, nous faifons fuivre cette introduction d'une lifte chronologique relevée par le dépouillement des principaux recueils analogues. Elle eft, fans doute, fort incomplète; toutefois, nous croyons qu'elle fera utile. (1)

FIN DU XII[e] SIÈCLE.

QUÈNES DE BÉTHUNE. Chanfon contre l'impoliteffe des Seigneurs de la cour de France qui s'étaient moqués de fon langage : *Mout me femont amours que je m'envoife.* — Chanfon contre une dame. *L'autrier avint en cel autre païs.* — Quatre autres chanfons. *L'autrier, un jour après la Saint-Denife.* — *Bele. doce, dame chière.* — *Ahi! amours, com dure departie.* — *Bien me déuffe targier.*

(P. Paris, *Romancero français*. Paris, 1833, pp. 88, 89, 107. — A. Van Haffelt, *Effai fur l'hiftoire de la poéfie françaife en Belgique* [mémoire couronné]. Bruxelles, 1838, in-4°, pp. 17 & fuiv. Le Roux de Lincy, *Recueil de Chants hiftoriques français depuis le* XII[e] *jufqu'au* XVIII[e] *fiècle, etc.* Paris, 1842, 2 v. in-8°, I, 28, 132.)

---

(1) Dans cette lifte figurent quelques poètes appartenant aux anciennes provinces belges qui font partie de la France actuelle : ce font ceux qui femblent avoir eu les relations les plus étroites avec les cours de Flandre, de Hainaut, de Brabant, etc. Les ouvrages ayant fervi à notre dépouillement renferment beaucoup d'autres noms qui pourraient entrer dans un Recueil général : mais en préfence de l'incertitude où l'on eft quant à la nationalité d'un foule de trouvères du Nord, nous les paffons fous filence. Nous avons fait de même pour les poètes dont les œuvres ont été publiées : Jean & Baudouin de Condé, Philippe Mouskes, Froiffard, Chaftellain, etc.

XIIIe SIÉCLE.

MAHIEUX DE GAND.

1. Com plus aim & moins ai joie....
2. Mahieu, jugiez ſe une dame envoie...
3. Mahieu de Gand reſpondés....
4. De faire chanſon envoiſié...
5. Se ſers amours à mon pooir...
6. Onques de chant en ma vie,

(Dinaux, *Trouvères de la Flandre & du Tournaiſis*. Paris [Valenciennes], 1839.)

Le ſot chevalier, fabliau dont la ſcène ſe paſſe dans les Ardennes.

(*Fabliaux et contes, etc.*, par Barbazan et Méon. Paris, 1808, Tome IV, p. 255. — Dinaux, *Trouvères Brabançons, Hainuyers, Liégeois & Namurois*. Bruxelles, 1863, p. 43.)

PIERRE LE BORGNE ou le tréſorier, de Lille.

1. Joie ne guerredon d'amors...
2. Haute honor d'un commandement....
3. Li louſeignols que j'oi chanter...
4. Bien eſt derois qu'amors m'ocie...

(Dinaux, *Trouv. Fl.*)

JEHAN DE LA FONTAINE, de Tournay.

Amours me fait de cuer joli canter...

(Laborde, *Eſſai sur la muſique*. Paris, 1780, II, 194 & 331. — Dinaux, *Trouv. Fl.*)

PIERRE DE GAND.

1. Auſi com l'unicorne ſuis....
2. En mai la matinée....
3. Amors me font ſovent chanteir.

(Dinaux, *Trouv. Fl.*)

ANDRIEU DE DOUAY.
L'autrier quant chevauchoie
Tout droit d'Arras vers Douai.

(Dinaux, *Trouv. Fl.*)

ANDRÉ DE HUY.
Le traité *des philofophes de l'antiquité.*
(Mfs. chez Techener en 1857. — Dinaux, *Trouv. Brab.*)

GAUTHIER DE SOIGNIES. (Gauthier de Soigny? (en Champagne).
31 chanfons.

(Dinaux, *Trouv. Brab.*, 266.)

JEHAN FREMAUX, de Lille.
1. De loïal amour vueill chanter...
2. Ma bone fois & ma loiaus penfée...
3. Onques ne chantai faintement

(Dinaux, *Trouv. Fl.*)

JACQUEMARS GIÉLÉE, né à Lille...
(Van Haffelt, *Effai*, p. 46, etc.)

Vers 1214.

JACQUES DE CYSOING.
1. Quant recommence & revient biaus eftés...
2. Li tans d'efté ne la bele faifons...

(Dinaux, *Trouv. Fl.*)

1235.

Poème d'un trouvère fur la mort de Henri I, duc de Brabant, à la bibl. roy., dans le recueil de Wachtendonck, copié par E. Gachet, pour M. de Ram.

(Comm. roy. d'hiftoire, XIV, 143. — Dinaux, *Trouv. Brab.*)

Jean d'Outremeuse.

Vers fur la mort de Henri I, duc de Brabant: *Celle mieme année. Frederic l'empereur.*

(Van Haffelt, *Effai,* pp. 111, 197. — Dinaux, *Trouv. Brab.*, 450.)

1258.

Chanfon fur la prife de Namur, par le Cte Henri de Luxembourg : *Prife eft Namurs, Cuens Henris eft dedans.*

(De Marne, *Hift. de Namur,* p. 276. — *Nederlandfche Gefchiedzangen, naar tijdforde gerangfchikt en toegelicht* [door Van Vloten]. Amsterdam, 1852, 2 vol. in-8°, I, 12. — Le R. de L., I. — Dinaux, *Trouv. Brab.,* p. 25.)

1247-1260.

Henri III duc de Brabant. Chanfons : *L'autrier eftoie montez. — Amors m'eft à cuer entrée. — Biaus Gillebert dites s'il vos agrée.*

(Van Haffelt, *Effai*, pp. 82, 187, 179. — Wackernagel, *Altfranzöfifche Lieder und Leiche aus Handfchriften zu Bern und Neuenburg*. Bafel., 1846, p. 56. — Bartfch, *Romances & Paftourelles,* p. 248. — *Oude Vlaemfche liederen*, uitgegeven door J. F. Willems. Gent, 1848, 1 v. in-8°. — Dinaux, *Trouv. Brab.*, p. 103. Et ailleurs.)

Vers 1260.

Gillebert de Berneville.

1. J'ai fet maint vers de chanfon...
2. Merci, amors! car j'ai vers vos mefpris...
3. Au befoin voit-on l'ami...

(Dinaux, *Trouv. Fl.* — Wackernagel, p. 54. Et ailleurs.)

Jocelins de Bruges. *Lautrier paftoure féöit.*

(Wackern, p. 79.)

1278.

La complainte & le jeu de Pierre de la Broce. (Publié par Achille Jubinal, Paris, 1835, d'après un mſs. de Paris.)

1311.

Combat des moines de Saint-Pol contre les Carmois (à Valenciennes) pour le corps du ſire de Berlaymont. *Mille trois cents & unze avoit.*

(Dinaux, *Trouv. Brab.*, p. 33.)

1320.

Watriquet de Couvins.

Ditiez des douze dames de la feſte au Comte de Flandre.

(Dinaux, *Trouv. Brab.*, 703. — V. auſſi Kervyn de Lettenhove, *Notice ſur quelques mſs.* : Commiſſion Royale d'Hiſt., XI, 2, p. 39-45.)

1322-1327.

Le miracle de Cambron.

(Le Waitte, *Hiſt. Camberon.* — Dinaux, *Trouv. Brab.*, 5.)

1346.

Colins de Hainaut.

La Bataille de Crécy, publiée par Gilles li Muiſis.

(Buchon, *Chron. nat.*, XXIV, 281-300. — Dinaux, *Trouv. Brab.*, 170.)

1379.

Chronique rimée d'un Anonyme de Lille.

(Dinaux, *Trouv. Fl.*)

1385.

Paſtourelle : *Entre Lille & Warneſton*, relative à la guerre des Gantois contre Louis de Mâle.

(Voiſin, *Examen crit. des hiſtoriens d'Artevelde*, p. xxxv. — *Ned. Geſch.*, I, 58.)

1385.

Jehan de Malines. Les noces de Jean (ſans peur) avec Marguerite de Bavière, & de Guillaume Cte d'Oſtrevant avec Marguerite, fille de Philippe le Hardi. Poème de 212 vers publié en 1840 par de Reiffenberg, puis dans le Bull. du Bibl., tome XII.

1391.

Guillaume Ier de Namur. *L'an 1391, ens au mois, que tous biens abondent* (Epitaphe poétique, 13 vers.)

(*Chronique de Croonendael*, publ. par J. Borgnet, *Hiſt. du conté de Namur*, p. 145. — *Ned. Geſch.*, I, 66.)

1403.

Chanſons ſur le ſiége de Maeſtricht & ſur la bataille de Tongres. *Bien ſcavés que pard...* (fragment). — *Jean de Bayvière ſouvent*, etc.

(Le R. de L. *Chants hiſtoriques & populaires des temps de Charles VII & de Louis XI.* Paris, 1857, p. 6 & 7.)

1404.

Complainte ſur la mort de Philippe le Hardy, duc de Bourgogne (à Hal), par Chriſtine de Piſan. *Plourez, Françoys, tout d'un commun vouloir.*

(Le R. de L., I. 289. — Mſs. Bibl. Paris, 7219. — *Ned. Geſch.*, I.)

1419.

Chanfon fur la mort de Jean fans peur : *Dieu qui eft vray mifericors.*
(Le R. de L. *Ch. hift.*, p. 19.)

1420.

Chanfon contre les Armagnacs & fur le fiége de Melun (faite par le roi d'Angleterre Henri V & le duc Philippe de Bourgogne) : *Vollés oyr notables dis.*
(Le R. de L. *Ch. hift.*, p. 23.)

1436.

JEHAN DE STAVELOT.
LE Reife (fiége) de Bofenove.
(Van Haffelt, *Effai*, p. 225. — Dinaux, *Trouv. Brab.*, 439.)

1415-1440.

Ballade de Philippe le Bon envoyée à Charles duc d'Orléans, prifonnier.
(La Borde, *Effai fur la mufique*, II, 357. — Willems, p. 28.)

1453.

Chanfon contre le pays de Flandre et la Ville de Gand : *O Flandres, pays de rigoeur.*
(Le R. de L. *Ch. hift.*, p. 36.)

1458.

Philippe le Bon, à Gand : *Vive Bourgogne.*
(*Kronyk van Vlaenderen*, II.)

1465.

Ballade, chanfons fur la guerre du bien public & fur la bataille de Montlhéry : 1. *O Roy Loys qui de Franche se nomme.* — 2. *Jhesus voeulle conduire.* — 3. *Chantons & se nous esbatons.* — 4. *Entendés, fleur de noblesse.* — 5. *Je my levay hier au matin.* — 6. *Mont le hery, forte plache.*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 80.)

Souhaitz faictz à Tournay par quelque Franchois, après la victoire de Mont-le-Héry : *Veullez ouyr les souhaitz d'hier.*

(Publié par M. de Ram, *Bull. Acad. de Belgique*, IX, 2e pie. p. 267.)

Refponce aufditz fouhaits par un Bourguignon : *Monsr le grand bally, mon maistre.*

(*Ibid.*, p. 269.)

Fragment d'une chanfon à l'honneur du comte de Charolais : *Et Clayequin qui Bretons augmenta.*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 79.)

Chanfon fur la mort d'Ifabelle de Bourbon, comteffe de Charolais, 2e femme de Charles le Téméraire : *Qui voeult oyr piteux recors.*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 75.)

Vers 1465.

Deux ballades fur le feigneur de Croy (Antoine, fire de Croy, de Renty, de Beaurain, etc., premier chambellan de Philippe le Bon) : 1. *Croy, te porte le doloire...* — 2. *Croy, te porte les doloires.*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 61.)

1466.

Charles le Téméraire à Dinant : *Dynant ou soupant.*

(*Ned. Gesch.*, I, 88.)

Les Souhaits de Tournay : *Vollés oyr les jouheux dire.*
(Le R. de L. *Ch. hift.*, p. 106.)

1467.

Prife de Liége : *Dieu les veuille conduire.*
(*Ned. Gefch.*, I, 101.)

Chanfon fur la mort de Philippe-le-Bon : *Affamblons nous de cœurs entiers.*
(Le R. de L. *Ch. hift.*, p. 146.)

Adieux funèbres de Philippe-le-Bon : *Prinches, chevaliers redoubtés.*
(*Ned. Gefch.*, I, 94.)

Complainte des neuf pays du duc de Bourgogne, fur la mort de Philippe-le-Bon, par Jehan de Haynin, fire de Louvignies.
(La Serna, *Mémoire hift. fur la bibl. de Bourgogne,* Brux. 1809, p. 127. — Le R. de L. I, 363.)

Epitaphe poétique de Philippe-le-Bon : *Jehan fut né de Philippe.*
(Barante, *Ducs de Bourgogne*, édition Marchal. — *Ned. Gefch.*, I, 93.)

Exclamaces de trois princes puiffans regnans pour le temps de la paix d'Aras. Dialogue en vers entre Philippe de Bourgogne, les rois de France & d'Angleterre (par le feigneur de Trazegnies?).
(Dinaux, *Trouv. Brab.*, 679.)

Ballades fur la rivalité de Louis XI & de Charles le Téméraire, par G. Chaftellain : *Souffle, Triton, en ta bucce argentine.* — *Changez propos, cerfvolant, noftre chef*, par Gilles des Ormes.
(Le R. de L. I, 368.)

Chanfons fur les guerres du pays de Liége & fur le fac de Dinant : 1. *Di-*

gnant pleine d'envye. — 2. *Je l'orguileuse, obstinée Dignant.* — 3. *Qui voeult hongnier se hongne.* — 4. *Je my levay hier au matin.*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 116.)

1468.

Rebellion de Liége : *Je pense que tu viens de Liége.*

(Van Hasselt, *Essai*, p. 246. — *Doc. rel. aux troubles de Liége*, Brux, 1844. — *Ned. Gesch.*, I, 104.)

1470 - 1471.

Ballades, chansons, etc., sur Richard Neville, conte de Warvicq et contre Charles le Téméraire : 1. *Resvilliés vous, gentilz Franchoix.* — 2. Réponse à la dite balade : *Vous qui resvilliés les Franchoix.* — 3. *Je Richard de Nœuville fus conte de Wervich.* — 4. *Jhesus soit à mon commenchier.* — 5. *Entre vous, Franchoix.*

(Le R. de L. II.)

1471.

Chanson sur l'expédition dirigée contre les villes de la Somme, par Charles le Téméraire : *Dignant par sa follie.*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 176.)

1472.

Deux ballades contre la ville de Tournay : 1. *Tournay, tu te dois bien complaindre.* — 2. *Tournay, pardonne à ma fourfenerie,*

(Le R. de L. *Ch. hist.*, p. 181.)

1462-1473.

Henri d'Opprebais. Chronique de Floreffe (3,570 vers). Publiée par de

Reiffenberg, *Monum. pour ſervir à l'hiſt. des prov. de Namur. etc.* 1848, T. VIII, p. 63-188. — Dinaux, *Trouv. Brab.*, 338. On y trouve le vœu du faiſan qui ſe paſſe en 1454.)

1467-1477.

Loenges des vertus du très vaillant duc Charles de Bourgogne, par le ſeigneur de Trazegnies.

(Dinaux, *Trouv. Brab.*, 678.)

1477.

Ballade ſur la mort de Charles le Téméraire : *Or eſt le parc orgueilleux deſtendu.*

(Le R. de L. I, 380.)

Marie de Bourgogne. : *Galans de Picardie, de Flandres, & d'Artois.*

(*Mémoires de Jean de Hennin*, publ. par les biblioph. de Mons. — *Ned. Geſch.*, I, 113.)

1479.

Chanſon de Molinet ſur la journée de Guinegate : *Chante, Clyo, joue de ta muſette.*

(Le R. de L. I, 385.)

1482.

Ballade ſur la paix d'Arras, par Maitre Guillaume Coquillard : *Vous eſperitz & vertueulx courages.*

(*Les poéſies de G. Coquillard.* Paris, 1723. — Le R. de L. I, 400.)

1493.

Complainte de Marguerite d'Autriche. *Quant une fleur, yſſant d'aitre d'honneur.*

(Willems, *Belg. Museum.* — *Ned. Geſch.* I, 133.)

1507.

Jean le Maire de Belges. Chanfons de Namur pour la victoire eue contre les François à Saint Hubert d'Ardenne, Anvers, Heckert, 1507. (Publiée dans le tome II de ce Recueil.)

Vers 1520 ?

Ballade l'efpérance des Henouyers : *O Jefucrift, le doulx vray plafmateur.* (*Recueil de poéfies françaifes des* XVe *&* XVIe *fiècles. etc, recueillies par Anat. de Montaiglon.* Paris, 1855 1858. 8 vol. [Bibl. Elzév.]. V, 322.)

1521.

Chanfons fur le fiége de Mezières : 1. *Dieu doint honneur & longue vie.* — — 2. *Comte Nanfot, Félix, Francifque.* — 3. *Cheval fauveau, au pied blanc, demy mort.* — 4. *L'Empereur a faict une armée.* — 5. *Les Henoyers, remplis d'oultre cuydance.* — 6. *Parlons du comte de Nanfolt.*

(Le R. de L. II, 68-76.)

Chanfon fur les Flamans, Henouyers & Barbanfons (Guerre dans le Nord de la France) : *Dieu fi vueille garder de mal.*

(Le R. de L. II, 78.)

Trois chanfons fur la prife d'Hefdin : 1. *L'autre jour je chevauchoie.* — 2. *L'autre jour m'y cheminoie.* — 3. *Gentille ville de Hefdin.*

(Le R. de L. II, 80-85.)

1525.

Chanfon fur la bataille de Pavie : *Quinconque vœult en foy rememorer.* (Publiée par le bibliophile Jacob dans le *Bulletin du Bibliophile* (français), 1858, p. 732-735. — *Rec. de poéfies fr.* VIII, 16.)

Cinq chanſons ſur la bataille de Pavie.

(Le R. de L. II, 86-94.)

Chanſons ſur la guerre entre les Bourguignons & les Français : *Franchois roy de France.* (Publ. par De Reiffenberg, *Bull. Acad. de Belgique*, X. 2e ptie, p. 485).

1535.

Chant de victoire ſur les mariniers de Dieppe : *Les mariniers de Diepe, ils ont bien triumphé.*

(Le R. de L. II, 104.)

1536.

Chanſons de la folle entrepriſe des Flamans & des Bourguignons : *Bourguignons avoient dit.*

(Le R. de L. II, 105.)

1539.

Chanſon nouvelle ſur la venue de l'empereur à la ville de Gand, & ſon paſſage à travers la France : *Ecoutez tous enſemble.*

(Le R. de L. II, 124.)

1543.

La rencontre & deſconfiture des Hennoyers faicte entre Sainct Pol & Bethune : *Hennuyers, gros paillars..*

(Le R. de L. II, 136.)

1544.

Les regrets de Picardie & de Tournay à XXIX couplets : *O clerant repos mon dueil diſſimulant.*

(Le R. de L. II, 140.)

Le Prince d'Orange : *C'eſt le prince d'Orange.*

(Le R. de L. II, 149.)

1552.

Chanſon nouvelle des victoires du roy ſur les frontières du Liége : *Monſieur le conneſtable.*

(Cité par Le R. de L. II, 584.)

Chanſons ſur le ſiége de Metz : 1. *Le mardi devant la Touſſains.* — 2. *Le dernier mercredy de l'an.* — 3. *Que peult-on dire en France.* — 4. *On va partout diſant.* — 5. *Tremblez, Metz & Lorraine.*

(Le R. de L. II, 190-203.)

1566.

Les Echos des Gueux : *Gagnerat-on faiſant aux Gueux la guerre?* — Guères...

(*Kronyk van het hiſt. gen. te Utrecht.* — *Ned Geſch.* I, 274.)

Adieu aux Inquiſiteurs : *Adieu ſe dit aux Inquiſiteurs.* (6 vers).

(*Kronyk van het hiſt. gen. te Utrecht.* — *Ned. Geſch.* I, 273.)

Paſquille. *Bon iour, bon an, Meſſire Facquin.*

(Extrait des Archives d'Arras, par M. Bakhuizen v. d. Brink. — *Ned. Geſch.*, I, 276.)

1572.

Le Pater de M. le duc d'Albe, par un recollet d'Anvers : *Grand Dieu je confeſſe mon crime.*

(*Mſs. de la bibl. de Bourg.* — *Ned. Geſch.*, I, 395.)

1576.

Chanfon nouvelle du pillage & furprinfe d'Anvers par les Efpagnols : *Ville tant magnifique.*

(Le R. de L. II, 321. Tiré de la *Fleur des chanfons*, p. 103. Réimp. de Techener.)

1578?

Certaine chanfon faicte fur le difcours (de Pontus Payen) : *Quand ferache, Roy d'Efpagne.*

(A la fuite du *Difcours véritable de ce qui s'eft paffé en la ville d'Arras* publ. par M. A. d'Héricourt & *Mémoires de Pontus Payen*, publ. par Alex. Henne, 1861.)

1582.

Les vaillantifes & chevaleureux faicts d'armes que fait Monfieur le duc (François duc de Guife) au pays de Flandres : *Noble François, prince illuftre de France.*

(Le R. de L. II, 392.)

1583.

Chanfon nouvelle d'Anvers. *Si j'avois la faconde.*

(Le R. de L. II, 394. Tiré du *Cabinet des plus belles chanfons de ce temps.* Lyon, 1592, p. 21.)

C. R.

Un bienveillant érudit à qui nous avons communiqué ce volume en épreuves a bien voulu nous faire quelques obſervations au ſujet de la liſte chronologique donnée en tête de ce tome 1er. Il nous prévient que « la critique pourrait nous en vouloir de ne pas avoir mentionné ſous l'année 1385 (il faudrait d'ailleurs 1382) que la paſtourelle *Entre Lille & Warneton* eſt la 12e de Froiſſart & a été publiée par Buchon & Bartſch ; que le *Ditiez des douze dames* (ſous 1320) a été publié dans l'édition complète de Watriquet de Couvin, donnée par M. A. Scheler, & que nous avons paſſé ſous ſilence le *Dit du comte Guillaume,* publié par M. A. Scheler et M. Ch. Potvin. »

Nous reconnaiſſons volontiers ces faits, mais nous renvoyons à la note de la page VII pour notre juſtification. Nous le repétons : la liſte a été dreſſée en dépouillant ſur cartes les principaux recueils de chants hiſtoriques ou populaires ; nous donnons les articles ſans aucune garantie & ſans obſervations critiques, quoiqu'il eût été bien facile d'en faire un grand nombre. Ainſi, la paſtourelle *Entre Lille & Warneton* étant citée ſans nom d'auteur dans les *Nederl. Geſchiedzangen*, nous l'avons citée de même, d'après ce recueil.

La même obſervation s'applique au *Ditiez des douze dames.* Nous avons donné les ſources de notre mention. Enfin, quant au *Dit du bon duc Guillaume*, il apparaît dans une collection dont nous n'avons encore rien relevé.

En tête du tome II, nous donnerons une première ſuite à la liſte chronologique, ſuite puiſée ſurtout dans les publications des ſociétés ſavantes dont nous opérons le dépouillement. Apparaiſſant ainſi par ſéries, cette liſte doit être conſidérée tout ſimplement comme un avant-projet, comme le dégroſſiſſement d'une beſogne longue & faſtidieuſe. Le critique y trouvera une ample matière pour exercer la ſagacité de ſon eſprit ; il eſt peu d'articles, en effet, qui ne puiſſent donner lieu à une étude hiſtorique ou littéraire. Quelque ſavant fera un jour la grande ſynthèſe de tous ces documents & dreſſera le *Corpus* complet dont nous parlions dans l'introduction. Toute notre prétention, c'eſt de lui fournir par nos relevés les premiers jalons de ce vaſte travail.

C. R.

CHANSONS

POÈMES, ETC.



Les trois pièces qui fuivent, toutes relatives aux démêlés de Gui de Dampierre avec le roi de France (1297-1300), font tirées d'un manufcrit de la bibliothèque de Pavie, & ont été fignalées aux rédacteurs de ce volume par M. le profeffeur Musfafia de Vienne. Elles fe trouvent mêlées à un grand nombre de poëmes dévots & de fabliaux tant publiés qu'inédits. Le manufcrit, où elles occupent les fol. 6-14, coté cxxx. E. 5, eft écrit fur vélin & fur trois colonnes & remonte au XIVe fiècle.

Nous ne hafarderons aucune conjecture fur les auteurs de nos pièces. Pour la première, toutefois, il fuffit d'en lire quelques ftrophes pour voir que l'auteur eft un zélé partifan du roi, & qu'il relate les faits en témoin oculaire. Le dernier couplet fait même clairement entrevoir qu'il était revêtu d'un commandement militaire. Les informations que nous trouvons dans les ftrophes formant le premier morceau fous le titre : *La deffiance au conte de Flandres & tout l'eftat de l'oft*, font non-feulement d'accord avec celles des différents hiftoriens qui traitent

de l'expédition de 1297, mais elles complètent ces derniers dans de nombreux détails. Le poëme se compose de cent quatrains monorimes en vers alexandrins, mais disposés sur huit lignes.

La deuxième pièce, qui a pour objet les regrets du vieux comte Flamand, ainsi que la troisième, qui traite des circonstances de sa soumission & de sa captivité, sont composées en vers octosyllabiques & accusent également une origine française. Les vers 78-76 de la troisième pièce :

Et li peres est à Compiegne,
Je ne croi que jamès reviegne

constatent la comtemporanéité du poëme & de l'évènement dont il traite. Nous nous abstenons de toute observation ultérieure sur l'intérêt historique ou littéraire qui s'attache à ces pièces; seulement nous exprimons l'espoir qu'elles seront jugées dignes de figurer au premier rang dans la collection que nous avons entrepris de former.

A. S.



LA DEFFIANCE

AU

CONTE DE FLANDRES

ET TOUT L'ESTAT DE L'OST

1 Puis que m'entente ay mife
En nouviau dit retraire,
Je doi bien tel ouvrage
Faire qui puiffe plaire.
D'une nouvele chofe
Vous voudrai rime faire,
Que la gent orgueilleufe
Y puift prendre examplaire.

2 L'an quatre vins et .xvj.,
Ens en ycele année
Que Paris la cité
Fu par Saine troublée,
Sus les pons n'ot mefon
Qui ne fuft cravantée,
Avint cefte aventure
Que je vous ai rimée.

3 Guy de Dampierre, plain
De grant iniquité,
Qui se fet quens de Flandres
Apeler par fierté,
Manda qu'il ne tient pas
Du roy son herité,
Foy ne li doit n'ommage
Ne autre feauté.

4 Adont ert en Gascoigne
Robert, conte d'Artois,
Li bon quens de Sauceurre
Et cil de Boulounois,
Qui d'Auverne ert drois sires.
Si iert li quens de Fois;
Pour garder le païs
Les y tramist li rois.

5 Bataille y ont eüe,
Qui mult fu aspre et dure;
As Gascoins, as Anglois
Avint male aventure,
Mort y ot & navré
Mainte bele figure :
Qui mauvès seigneur sert
Souvent en a mort sure.

6 Entour .xl. en ont
[No]stre gent retenu,
Chevaliers, escuiers,
Qui sont de grant vertu.
Les escerpes aus colz
Sont à Paris venu,
En tel prison sont mis
Où bien seront tenu.

7 Jehan de Saint Jehan
Fu bien tenuz en ſerre
De Mortemer Guillaume ;
N'a mès talent de guerre,
Ne tout cil qui pris furent
En Gaſcoigne la terre ;
Mauvès garant aront
De lor roy d'Angleterre.

8 A Guion de Dampierre
Me voudroi retourner.
Durement me merveill,
Ce ſachiez ſanz douter,
Comment orgueill le puet
Sourduire & enchanter
Qu'il au roy ſon ſeigneur
Oſa deſpit mander.

9 Ouvré as vers le roi
Com traïtre et Judas ;
Autre fois as eſté
Reté de mauvés cas ;
Je croi bien que trop tart
Au repentir vendras,
Ta terre & ton païs
Tout deſtruire en verras.

10 Ayes en remembrance
Ton anceſtre Ferrant,
Qui honour & richeſſe
Perdi par ſon beubant,
Pour ce qu'envers le roi
A la guerre eſmouvant ;
Encor ſont entour Flandres
Li ſigne apariſſant.

11 Ne vois te qu'Edouart,
D'Engleterre li rois,
A perdue ſa terre
Par autretel ſourdois?
En Poitou n'en Gaſcoigne
N'a tant terre l'Englois
Dont il peüſt tenir
Cent ſoudoiers .ij. mois.

12 Du conte de Hollande
Te deüſt remembrer,
Sus qui alas jadis
Por terre conqueſter.
Mès eſpoir dois avoir
Du roy deibareter,
Quant au bras devecé
Te couvint retorner?

13 Quant li bons rois Phelippes
Les meſagiers entent,
Ne croit pas les nouveles
Com dites vraiement,
Mès en ſon cuer afferme
Que treſtout autrement
En yra la beſoigne
Que ne penſent Flament.

14 Aus Flamens envoia
Noſtre roi .i. meſage:
C'eſt l'eveſque d'Amiens
A l'atrempé corage.
Au Flamenc demanda
S'il avoit fet tel rage;
Il reſpondi oïl
Par ſon très grant outrage.

15 « Or dites voſtre roy,
» Devant touz en oiant,
» Qu'en ſa terre ne vueil
» Entreprendre noient,
» Mès s'il vient en la moie,
» Il trouvera tel gent
» Qu'en l'encontre de lui
» L'effroieront forment. »

16 — « Biax ſire », diſt l'eveſque,
« Bien vueil que entendés :
» Li rois par moi vous mande
» Jugement de ſes pers,
» Mès ſe vous & vo fil
» Prendre ne le voulés,
» Parjures ſerés tuit
» Et vos terres perdrés. »

17 Diſt li Flamenc : « Eveſque,
» N'i porteré mes piez,
» Toudis y ai eſté
» De mon droit forjugiez.
» Cuites en ſui vers lui,
» Mès ſe clerc ne fuſſiez,
» Du lait que m'avés dit,
» Tart vous repentiſſiez. »

18 — « Que penſe voſtre rois ? »
Diſt li dus de Breubant,
« Nous cuide il nos terres
» Tolir ſi faitement ? »
— « Biau frere », diſt l'eveſque,
« Ne nous va menaçant,
» Car toi & tes menaces
» Va li rois pou priſant. »

19 Li evefque à ces mos
Des Flamens fe fevra ;
Arrière au roi de France
Ces paroles conta.
Quant li rois les oï,
Mult petit les prifa ;
Bien afferme à fon cuer
Que il le comparra.

20 Archevefques, evefques
Fift devant lui venir ;
Senefié lor a,
Belement, par loifir :
« Seigneurs, il me couvient
» Le mien droit fouftenir ;
» Or couvient que m'aidiez
» La guerre à maintenir. »

21 Li prelat refpondirent
Que eulz li aideront,
Et du leur à la guerre
Maintenir meteront.
Au Saint Pere le pape
Le fenefieront,
Mès fanz le fien congié
Mie ne le feront.

22 La caufe & l'aquoifon
Ont au pape mandé,
De l'aïde fupplient
Par grant humilité.
Le pape lor otroie,
Car il en ot pité,
Mès il veult que ce foit
Tout à lor volenté.

23 Et ſi lor a mandé
Une parole fiere
Que de l'aïde faire
Nus ne ſe traie arriere;
Ains que li rois perdiſt
Son regne en tel maniere,
Metroit lui & ſes freres
Tout le treſor ſaint Pierre.

24 Quant chaſcun des prelas
La bule veüe a,
Le diſiſme .ij. ans
Des rentes otroia;
Mès tout dedens .i. an
Paiez il en ſera,
A ce qu'il a affaire
Plus li pourfitera.

25 Pour ce qu'au roi eſtoit
Obligiez li païs
Et il & tuit ſi home,
Ce teſmoigne l'eſcris,
Li a li apoſtole
L'archeveſque tramis
Qu'il à amendement
Viegne dedens .vij. dis.

26 Mès il n'obeïſt mie
A ce commandement,
S'eſt eſcommeniés
Li & ſi bienvueillant;
De Flandres ſont parti
Auques li plus vaillant
Et ellut chevaliers;
Le roi vont aregnant:

27 « Sire, comme voftre home
» Loial vous fervirons ;
» Se perdons une piece
» Et terres & mefons,
» Quant Dieu plera & vous,
» Affez toft les raurons ;
» Jà, fe Diex pleft, vers vous
» Parjures ne ferons. »

28 — « Seigneur », ce dit li rois,
« Or vous plefe à entendre :
» Je cuide fi ma force
» Dedens Flandres eftendre
» N'i a chaftel ne ville
» Qu'à moi fe puift deffendre ;
» Vo terre & vo païs
» Vous voudré à touz rendre. »

29 Li rois lor fift donner
Et or fin & argent ;
En lor terres arriere
Ne riront il noient.
Li Flamenc les a prifes
Entre lui & fa gent ;
Dès ore mès iront
O le roi bateillant.

30 Li Flamenc à Mefcines
Ala à l'abaïe ;
L'abaïffe menace
Et lui & fa mefnie,
S'el n'obeïft à lui,
Il li toudra la vie.
Sa volonté li fift,
Tourné iert à folie.

31 Après, de ville en ville.
Par Flandres chevaucha;
Garnifons y a mifes
De gens où fe fia.
Bourgois & de lor filz
Aucuns emprifouna,
Si que bourgois ne maire
Pooir en ville n'a.

32 Pour ce qu'il ot en Flandres
D'iaves dormans plenté,
Souffri li rois de France
Et attendi l'efté,
Qu'il & fa gent peüft
Aus chans gefir armé
Et li cheval eüffent
Des herbes & du blé.

33 En defpit du Flament
A en fes lettres mis
Et à fes mefagiers
Par touz païs tramis
Et mandé touz fes homes,
Soudoiers & amis,
Que mès ne fera liex,
Ainz l'avera maumis.

34 Encore a fet li rois
Mettre en fon mandement
Que villes & païs
Soient garnis de gent;
Chevaliers, efcuiers
Y viegnent bien aidant,
Et bon arbaleftier
Gaigneront largement.

35 A Pentecouſte fu
A Compiegne li rois ;
Là fiſt il chevaliers
Pluſeurs à cele fois :
Chevalier fu ſon frere
Looys qu'eſt cortois ;
Mont en y ot des autres,
Du nomer eſt ennois.

36 D'ilecques s'en ala
A Arraz chevauchant,
Et ſes grans os le vont
De toutes pars ſivant ;
Là aſſemblent Breton,
Angevin & Normant,
Artiſien, Aminois,
Qui ſont crueuſe gent.

37 Là ne fiſt pas li rois
Trop longue demourée,
Ainz s'en ala à Lens,
Et l'oſt s'eſt arroutée.
Là s'eſt l'oſt herbergie,
Logie & atravée,
Ainz ne fu ſi bele oſt
Veüe n'eſgardée.

38 Dès ore mès ne vueil
Pas gaſter m'eſcripture,
Ains vous voudrai conter
La grant meſaventure
Dont il couvint mourir
Mainte bele figure,
As chans, geule baée,
Geſir ſanz ſepulture.

39 Li bourgois de Murville
Priſt le pont de Wendin
Au premerain aſſaut:
Drecié n'i eut engin.
Li Flamenc qui y furent
Se mirent au chemin,
Onques n'i atendirent
Ne parent ne voiſin.

40 Puis s'appareilla l'oſt
Pour à Betune aler;
Pour le conte d'Artois
Nel voult li rois grever;
Souvrains eſt de la terre,
Si l'a à gouverner.
Arrieres vers Henin
Fiſt l'oſt acheminer.

41 Au conte de Bretaigne,
Guillaume, mandé a,
De Flandres, que par trive
A lui parler voudra;
Par le congié du roy
Li bons quens y ala.
Quant Guillaume le vit,
Oians touz li pria :

42 « Sire, ſe il vous pleſt,
» Oiez que je vous di.
» Mes peres & ſi filz
» Si vendront à merci
» Par itel convenant
» Que je vous diré ci :
» Que de cors ne de terre
» Ne ſera deſſaiſi.

43 — « Guillaumes, li rois eſt
» Si vers vous corrouciez,
» Se cors & heritages
» En ſon vouloir metiez,
» Tout feroit li barnages
» Enblaiés, ce ſachiez,
» De proier que les cors
» Sanz plus ſaus eüſſiez. »

44 Guillaume reſpondi :
« Ce ne ferons nous mie. »
Et li quens li a dit :
« S'arez pis la moitie. »
Enſamble ont pris congié,
S'ont fet la departie,
Si s'en ſont retourné
Chaſcun à ſa meſnie.

45 Quant li bons rois Phelippes
A les mos eſcoutez,
Commanda que ſon peuple
Fuſt l'endemain levez
Et que tous li païs
Fuſt & ars & brulez.
L'endemain fu li feus
De toutes pars boutez.

46 Li pons d'Artois fu pris
En icele ſemaine ;
Un chevalier y prirent,
Qui fu nez d'Alemaine ;
Ses freres y fu mort,
Dont as Flamens crut paine.
D'iluec ſi qu'à Orgies
N'i ot tenue regne.

47 Quant li bourgois d'Orgies
Ont no gent efgardé,
Moult grant paour avoient
Ne fuffent malmené;
Volentier fe rendirent
Par grant humilité,
Puis fu garnie la ville
Et de vin & de blé.

48 Après ce chevauchièrent
No gent fi qu'à Seclin,
Si ont arffe la ville
Et tout mis à declin;
En l'abie de Los
Ne remeft pain en vin,
Pour ce que vers le roy
Ne voudrent eftre enclin.

49 D'iluecques fi qu'à Lille
Alames chevauchant,
Que d'afegier la ville
Fu li rois moult engrant.
De faint Jehan la veille,
Se loja l'oft devant;
N'onques n'en partefifmes
Pour pluie, tant fuft grant.

50 Li bons quens de Henaut
Eftoit à faint Amant
Et Jaques de faint Pol;
Chevalier font vaillant.
Le païs ont tout mis
En lor commandement;
Puis font venus à l'oft
Devant eus tout ardant.

51 L'oſt le roi a ſi fet
Le païs domagier
Que n'i remaint maiſon
Ne ville à depecier.
Or peuent marcheant
En touz lez chevauchier,
Forrier et autre gent,
Qui veulent gaaignier.

52 Li rois a fet ſon oſt
Tout environ logier,
Et pour paſſer à l'iaue
A fet bons pons drecier.
Par devers Ypre s'eſt
Bretagne alé logier;
De ſa gent y ot mort
Un vaillant chevalier.

53 Devant la Magdalaine,
Droitement li mardis,
Fu au pont de Commines
Moult grant li poigneïs :
Flamens & Alemans
Y furent deſconfis,
Et de ceus de Lorregne
Y ot il moult de pris.

54 Li bons quens de Saint Pol
Fu à cele harele;
Si fu li conneſtable,
Qu'eſt ſire de Neele,
Li mareſchaus ſon frere,
Qui par devant chadele,
Et maint bon chevalier,
Montez deſſus ſa ſele.

55 Les nons vous nommerai
De ceus qui furent pris :
C'eſt meſire Ferris,
C'on dit de Commarchis :
Et après, de Seaume
Fu Pierre auſſi pris,
Et ſi fu pris Jehan
Pilefour li hardis.

56 Puis monſeigneur Robert,
C'on dit de Saint Jehan,
Et cil de Commarchis
C'on apele Jehan,
Symon de Commarchis,
Et Henri de Montblan,
Jehan de Salubruche,
Jehan de Sanglehan ;

57 Jehan de Hauceberc,
Un moult hardi vallet,
Et .xviij. ſergant
Qui ſont vaillant & net ;
Symon de Hautepierre,
Sachez, fu pris avec,
Et bien furent .ij. cens
Qui furent mort illuec.

58 D'iluecques ala on
Tout droit à Warneſton ;
La ville ſi fu priſe
Du premerain randon,
Qui bone eſtoit & fort,
Que de ſi le ſet on.
Li Flamenc s'enfuïrent,
Qui n'i firent tençon.

59 No jent en .j. chaſtel
.j. chevalier ont pris,
Pierre ot non de Seguin,
De Lille fu baillis;
.j. vaillant chevalier
Ont à male mort mis,
L'eſcommeniement
Denonça ou païs.

60 Et quant li rois le vit,
Sachez moult li agrée,
La mort du vaillant preſtre
Li fu guerredounée.
A Biauquaire le fiſt
Mettre en la tour quarrée;
Au ſeignur de Wencin
A ſa terre dounée.

61 Puis vint meſire Charle;
A Courtrai ala droit.
Li bourgois de la ville
Se rendirent à ſoi,
Que envers lui ne firent
Neſun autre derroi.
Puis fiſt garnir la ville
De gent de par le roi.

62 De Courtrai ſe partirent
Après la noſtre gent,
Envers la ville d'Ipre
Alèrent chevauchant.
Touz les forsbors ardirent
Et li moulin à vent,
Treſtout entour la ville
Ne demoura noient.

63 Par Warneſton s'en vindrent
La noſtre gens tout droit,
Si ont arſſe la ville
Et la meſon Robjoit;
Mechines ont cerchie,
Et puis ſe ſont retret;
Tout ont ars juſqu'à Lille,
N'i demoura rechet.

64 Li bon conte d'Artois
Si revint de Gaſcoigne;
Liement revenoit,
Bien ot fet ſa beſoigne.
Droit en pelerinage
S'en ala à Bouloigne;
En l'oſt s'en eſt alez,
Onques n'i ot enſoigne.

65 Quant fu venus à l'oſt,
La gent s'eſt eſbaudie;
Li rois de ce qu'a fet
Durement le mercie;
Grant feſte li a faite
Toute la barounie,
Mès en l'oſt longuement
Ne voult demourer mie.

66 D'iluecques ſe parti,
Que bien le voult li rois;
Puis s'en ala forfaire
A Caſſel treſtouz drois.
Avecques lui eſtoit
Le conte Boulenois,
Et li quens de Sauceurre,
Qui ert preus & cortois.

67 Droit au chaſtel de Bergues
S'en ala chevauchant,
Où li Flamenc venoient
A garniſon moult grant.
Iluecques ſe cuidoient
Herbergier maintenant,
Mès li quens y ala
Au matin tout avant.

68 Li pueple d'entour Bergues
S'eſt au conte rendus,
Et il a les homages
De par le roi rechus.
Li rois li envoia
Plus de .V^{c}. eſcus,
Car n'ot pas aſſez gent
Quant de l'oſt fu iſſus.

69 Puis s'en parti li quens,
S'a la ville garnie;
Vers Furnes chevaucha,
S'a la voie acueillie.
Là dedens ot Flamens,
Que Jeſucriſt maudie;
Et li quens y ala,
Lui & ſa compaignie.

70 Li chaſtelain de Bergues
A un lez chevaucha,
Et li quens de Saint Pol
L'autre chemin ala,
Et Phelippe d'Artois,
Ses niés, o lui ala.
Grant bataille ont eüe
A un moulin deça.

71 Devant Furnes après
Fu grant li poigneïs ;
Après la mi aouſt,
Droitement li mardis,
Maint Flamenc y ot mort
Et maint en y ot pris,
Mès en la fin par force
Sont Flamenc deſconfis.

72 Vers la ville par force
S'en vont Flamenc fuiant,
Et noſtre gent les ſievent
Tout adès en ferant.
Avec eus y entrèrent
A force combatant.
Lors fu priſe la ville,
Qui qu'en plourt ne qui chant.

73 Le pris de la bataille
Ne ſai à qui douner,
Fors au conte d'Artois,
Qui l'a à gouverner.
Car qui verroit le lieu
Où les couvint paſſer,
S'il ne l'avoit veü,
Ne l'oſeroit penſer.

74 En la ville s'en entre
Li quens comme hardis.
Quant ce virent Flamenc,
Es les vous eſbahis ;
Parmi une autre porte
Se ſont en fuie mis,
Fors yceus qui no gent
Y ont par force pris.

75 De ceus qui furent pris
Veez en ci les nons.
Ce fu Guerart de Hournes
Et Henri de Blans Mons,
Et Conrart de Toulete;
Si fu Ferriz li blons
Et Challes d'Alemaigne,
De Hoquerain Raons.

76 Corrat de Moinebale,
Wallés de Penehan
Et Guiars de Hambiers,
Et des Eſtans Jehan;
Henri de Mont Eſtiene,
Henri de Blamehan,
Et Henri de Bruiſac
Fu pris, bien le ſet an;

77 Aubert de Nouverain
Et maint autre Flamenc,
Que nos gens les ſivirent
A force combatant.
Pris en y ot moult d'autres,
Qui qu'en plourt ne qui chant,
Et des menues gens
Ne vois nul acontant.

78 Vez ci les eſcuiers
Qui auſi furent pris :
C'eſt Jehan de Parni
Et Jehan de Landris,
Guillaume de Vilers,
Uns damoiſiaus gentilz;
Jehan de Pierreſen
Refu avecques pris.

79 Les mors vous nommerai
De ceus que je en ſai :
Li quens de Peneken
Et li prevoſt de Trai ;
Si fu Jehans de Gavres,
De verité le ſai ;
Wateneliers fu mors,
Chevalier ert d'Auſai.

80 Et auſi y fu mort
Guillaume Penehan
Et Guillaume de Loques,
Guillaume Pierreſan,
Et meſire Guillaume
C'on dit de Saint Jehan,
Et moult en y ot d'autres
Que tuèrent no gent.

81 En France les a fet
Noſtre roi envoier,
Dedens la tour du Louvre
Mis pour eſbanoier ;
Mès en chaſtiau Gaillart
Sont remené arrier,
Là n'aront mès en piece
Loiſir de guerroier.

82 Mès du ſiege de Lille
Me covient à parler,
Et des engins qui ſont
Apreſtés pour geter,
Des mineeurs qui minent
Pour les murs jus verſſer,
Comment elle eſt aſſiſe
Pour bien toſt affoler.

83 Entour la ville amont
Engins a grans tropeaus;
Truies y a qui gietent
Pierres & mangonneaus;
Si a chas & berfrois
Et menus pertriaus,
Garros & efpringales,
Et par devant, manteaus.

84 Quant Flamens ont veü
Si grant atirement
D'engins & d'autres chofes,
Si s'efmaient forment.
S'il ne rendent la ville,
Je croi certainement
Par force feront pris
A dolereus torment.

85 Mouchés y a qui poignent
Plus qu'aguilles ne font;
Si toft comme il s'en volent,
Les grans boches y font;
Autres mouchés y a
Qui poignent plus parfont:
Ce font quarreaus d'acier,
Qui plus grans plaies font.

86 Tout droit le diemenche,
En la fefte faint Gille,
S'eft rendue de Flandres
Lille c'on dit la ville.
L'avoué de Betume
S'en iffi de la ville,
Et cil de Fauquemont
Et de lor gent .ij. mille.

87 Par itel couvenance
Les leiſt li rois aler,
Que cil qui ſe voudront
Devers ſoi retourner,
Il leur dorra quinzaine
D'eus très bien aviſer,
Par itel couvenance
Que vous m'orrez conter.

88 « A cil qui, pour Flamens
Aidier, mon cors lairont,
Banis ſeront de France
Et lor terres perdront. »
Moult en y ot de ceus
Qui au roi venuz ſont
Pour garantir lor terres,
Et li autres s'en vont.

89 Un chevalier amainent
Avec eus li Flamenc,
Meſire Robert d'Artiſe
Le nommoient la gent.
Enpriſouné l'avoient
En buies encarchant,
Et dedens une huche
Lié moult fermement.

90 A l'iſſue de Lille
Le reſcouſtrent no gent ;
Au conneſtable l'ont
Amené viſtement.
Li conneſtable l'a
Receü bonement,
Qui ſire eſt de Neele,
Ce ſet on vraiement.

91 Li rois de France s'eſt
D'iluecques departi ;
De Lille s'en ala
Tout droit un ſamedi.
A Courtrai s'en ala
Et ſon oſt avec li ;
Li bourgois li ont fet
Homage ſanz detri.

92 Le mardi en après
S'en parti enſement,
Droit à Englemouſtier
S'en eſt alez errant.
Et li bourgois de Bruges
Li vindrent audevant ;
La ville li rendirent
A faire ſon commant.

93 D'Englemouſtier revint
Noſtre roy à Courtrai.
Là fu il douze jours,
De verité le ſai.
Ses communes y furent
Toutes, ſi com je croi,
Qui illuec l'atendirent
Pour oïr ſon ſecroi.

94 A Bruges envoia
Noſtre roy moult grant gent
De grant chevalerie
Et de menue gent.
Li ſires de Fouilloi
Fu pris au port du Dent,
Li Flamenc l'amenèrent,
S'ocirent de ſa gent.

95 Tant com noſtre rois fu
A Cortrai demourant,
Fu .i. chevalier pris
C'on dit qu'eſtoit Normant.
Enſus de l'oſt eſtoit
Une lieue bien grant,
Chiés .i. preſtre où il fu
Sus ſon gré demourant

96 Cis preſtres le traï,
Aus Flamens le livra,
Sa meſon lor ouvri,
Le pont lor abeſſa.
Li Flamenc ſi le priſtrent
Et la gent qu'il ot là.
.i. vallet s'enfuï,
Que un Flamenc navra.

97 Droit à Cortrai s'en vint
Moult ententivement
Pour ſon ſeigneur c'ont pris
Cil ort Flamenc puant.
Li mareſchaus de l'oſt
Y ala maintenant,
Mès il nel pot reſcourre,
Qu'il n'en trouva noient.

98 Li preſtres et ſon clerc
A li mareſchal pris;
A l'oſt les amena,
Si furent moult laidis :
Au roy des ribaus furent
Delivrez & tramis,
Et il les a touz deus
Decolés & malmis.

99 Li merquedi après
Se parti de Courtrai
Noſtre rois & s'en vint
Geſir droit à Douai.
L'endemain s'en parti,
De verité le ſai;
A Lille s'en ala
Et la royne o ſai.

100 Je me voudroi un poi
Orendroit repoſer,
Car noſtre roys s'en va
A Bouloigne ſus mer
(Ses os a departis,
Je les en vueil mener),
Et de là droit en France
Ne fina il d'errer.



NOTES DE M. AUG. SCHELER

STROPHE 2, VERS 1. En l'année 1296.

ST. 4, v. 6. Ms. *Si y ert*, leçon contraire à la mefure.

ST. 9, v. 4. *Reté*, accufé.

ST. 10. v. 8. Ms. *le figne*.

ST. 11, v. 1. *Vois te* = vois tu ; forme fréquente. — v. 4. *Sourdois*, mot infolide; c'eft le fubftantif verbal de *fourduire*, féduire, égarer (voy. ftr. 8, v. 6), donc égarement; cp. *dois*, conduit, de *duire*.

ST. 12, v. 1. Ms. *Au conte*. — v. 3. Ms. *ala*. — v. 7. Je ne fais que faire du mot *devecé*, qu'on peut auffi lire *deveté*. Il faut probablement lire *depecé*.

ST. 13, v. 2. Les abbés de Gembloux et de Floreffe.

ST. 17, v. 5. *Cuites*, quitte. — v. 7. *Lait*, injure.

ST. 19, v. 2. Ms. *De* p. *Des*. — *Se fevrer*, fe féparer, partir. — v. 8. *Comperra*, futur de *comparer*, donner fatisfaction. *Il* fe rapporte au comte de Flandre.

ST. 23, v. 4. Ms. *trait*.

ST. 26, v. 8. *Aregnant*, mauvaife forme pour *arefnant* (de *arefnier*, alloqui).

ST. 27, v. 3. *Une piece*, pendant quelque temps.

ST. 28, v. 5. Sous-entendez *que* devant *N'i a*. — v. 6. Ms. *le puis* p. *fe puift*.

ST. 29, v. 4. *Riront* de *raler*. — v. 6. *Entre lui & fa gent*, tournure bien connue, = & lui & fa gent.

ST. 30, v. 6. *Toudra*, de *toldre*, prendre.

ST. 32, v. 2. *Iaves dormans*, marais. — v. 3. *Souffrir*, attendre. différer.

ST. 33, v. 1. Ms. *des Flamens;* j'ai corrigé à caufe du pronom fingulier dans *l'avera* qui fuit.

ST. 35. v. 8. Peut-être faut-il lire *iert ennois*, ce ferait faftidieux.

ST. 37, v. 6. *Atraver*, fynonyme de *logier*. — v. 7. Ms. *bel oft*.

ST. 41, v. 2. Conftruifez *Guillaume de Flandres mandé a*. Guillaume fe tenait alors à Douai.

ST. 43, v. 6 *Emblaiés*, embarraffé.

ST. 44, v. 4. *Moitie*; cette forme du mot *moitié* n'eft mentionnée nulle part.

ST. 46, v. 1. Ms. *d'Artoise*. — *Li pons*; il s'agit de Pont-à-Rache. — v. 7. *Sique* = jufque. — v. 8. *Regne* = rêne, frain.

St. 47, v. 7. *Garnie* eſt correct quant à la grammaire, mais pêche contre la meſure.
St. 49, v. 4. *Engrant*, deſireux. — v. 7. Ms. *partiſiſmes*.
St. 51, v, 1. *Si fet* eſt un adverbe, =*ſi faitement*, ainſi.
St. 54, v. 2. *Harele*, mêlée. — v. 6. *Chadeler*, commander.
St. 56, v. 7. *Salubruche*, Saliſbury.
St. 60, v. 7. On peut auſſi lire *Wentin* ou *Weucin*.
St. 61, v. 1. *Charle*, Charles de Valois. — v. 4. *Soi* = lui.
St. 63, v. 5. *Mechines*, Meſſines. — v. 8. *Rechet* (du latin *receptus*), lieu de retraite, habitation.
St. 66, v. 3. *Se forfaire* ſe préſente ici dans le ſens inſolite du latin *proficiſci*, dont il n'eſt d'ailleurs que la traduction littérale.
St. 77, v. 8. *Vois* = vais.
St. 81, v. 7. *En piece*, de longtemps.
St. 83, v. 3. Ms. *qui giete*. — v. 3-7. *Truie*, *chat*, *berfroi*, *eſpringale*, ſont des noms d'engins de guerre connus; *pertrel* eſt le ſeul que je n'aie pas encore rencontré.
St. 85, v. 1 & 5. *Mouchet* eſt pris la première fois dans le ſens naturel, la ſeconde fois dans l'acception militaire de *mouſquet*.
St. 86, v. 3-4. Liez ainſi : *S'eſt rendue Lille c'on dit la ville de Flandres*. Peut-être la leçon primitive eſt-elle : *La ville c'on dit Lille*.
St. 87, v. 5. *Dorra*, p. *donra*, donnera.
St. 88, v. 2. *Mon cors* = me.
St. 89, v. 3. *Meſire* gâte la meſure : liſez *Sire*.
St. 93, v. 8. *Secroi*, ſecret. On préférerait *decroi*, décret, ordre.
St. 94, v. 6. *Dent*, Damme.
St. 95, v. 8. *Sus ſon gré*, contre ſon gré.
St. 98, v. 1. *Li preſtres* eſt une leçon qui heurte la grammaire puiſqu'elle donne la forme du ſujet au lieu de celle du régime, mais elle favoriſe la meſure.
St. 99, v. 8. *O ſai* p. *o ſoi*, (avec lui) eſt difficile à admettre; je préférerais mettre *ſoi* en changeant à la rime (v. 6) le préſent *ſai* en *ſoi*, forme du défini.



LA COMPLAINTE

DU

CONTE DE FLANDRES

Une complainte merveilleuſe,
Dont l'euvre fu malicieuſe,
Vous voudré dire & raconter,
Ainſi com l'ai oï conter,
D'un conte qui moult ſe complaint
A ſes enfans, dont il a maint.
Qui entre .ij. ſeles s'affiet,
On dit ſouvent que il en chiet,
Dont il ſe blece, ſi s'en deut;
Mès ne l'amende quant il veut.
Li quens de Flandres eſt cheüs
Entre .ij. ſeles treſtout jus ;
Ceus li faillent ſeur cui fiance
Il commença l'outrecuidance,
Car ſeur la fiance d'autrui
Cuida il fere au roi ennui;
Qui aidier veut Diex & tenſer,
Il n'eſt nus qui li puiſt grever.
A Gant, pour voir, à mate chiere
Les enfans Guion de Dampiere,

Qui de Flandres fu jà ſievés,
Là les avoit touz aſſamblés;
A un jour qu'il lor avoit mis
Avoit mandé de ſes amis :
Robert de Bethume premiers,
Qui ſes afaires ert moult griés,
Car il em pert ſon tenement
(Deſſervi l'a vilainement),
Guillaumes, Phelippes, Jehans,
Guyot, le mendre des enfans;
Li quens de Guelles enſement,
Cil a ſa fille vraiement,
Et li dus de Breuban par non,
Cil l'aime bien com ſon tayon.
Lors regreta ſon encombrier,
Oiant maint vaillant chevalier.
Il apela ſon filz Robert.
» Biax filz », diſt il, « je voi apert
» Que Diex me het, deſſervi l'ai,
» Certes mès gueres ne vivrai,
» Car je ſui viex & raſſotez.
» Quant vers mon ſeigneur ſui mellez,
» Bien en doi cheïr en viltance
» Et touz ceus qui ſont de m'aidance.
» Par vous & par voſtre marraſtre
» M'a il fet mainte ville abatre :
» Elle le m'avoit conſeillié
» Et tozjours le m'avés coitié
» Que je feïſſe tel derroi
» Que li rois ſe preïſt à moi.
» Or m'i ſui pris comme chetis,
» S'ai fet eſſillier mon païs.
» Vous diſiez, n'a pas lonc tans,
» Une parole mal pleſans :
» Vous deïſtes, s'eſtoie mors
» Et l'ame fuſt hors de mon cors,

» Jamès ne ſeriez deſpoilliez
» Ne deſarmés, ſi rauriez
» Artois & Henaut enſement.
» Biax filz, tant vit li hons qu'il ment :
» Or n'avez vous plain pié de terre,
» Perdu l'avez par ceſte guerre ;
» Et vous fuſſiez quens après moi,
» Se nous fuſomes tenuz quoi ;
» Il vous deüſt moult bien ſouffire.
» Il ſe vaut miex taire que dire
» Orguel ne nule fole parole,
» Outrecuidier trop l'ome afole.
» Par ma fame ſui je honis,
» Et par mes enfans ſui traïs.
» Ha ! Edouart, roy d'Engleterre,
» Traï m'avez, ſi que ma terre
» En ai perdue & mon païs,
» S'en ſui haï de mes amis.
» Or eſt ma fame treſpaſée,
» L'ame de lui ſi ſoit dampnée !
» S'ele fuſt morte .x. anz a,
» Il n'alaſt pas ſi comme il va.
» Ele cuidoit le roi hounir,
» Mès il m'en couvendra fouir.
» Ne ſai que faire ne que dire,
» Fuïr m'en couvient en l'empire ;
» La meilleur terre ai je perdue
» Qui onques fuſt par iex veüe,
» La plus marchande à toute gent
» Qui ſoit deſſouz le firmament.
» Cil qui trop croit fame & enfans
» En la fin en eſt mendians.
» Se nus devroit de duel morir,
» Le cuer me deveroit partir ;
» Et ſe vous ne ſavez comment,
» Je le diré delivrement.

» J'eſtoie quens, j'eſtoie rois,
» Je jujoie & tors & drois,
« J'eſtoie .i. des .xij. barons,
» Moult eſtoit riche mes renons,
» J'eſtoie compere le roi,
» Et je li ay menti ma foi.
» Il a ci mauvès comperage :
» Je pourchaçoie ſon domage.
» Tiex eſt compere n'eſt amis;
» Las! j'eſtoie ſes anemis.
» On ſouloit dire ſanz doutance
» J'eſtoie .i. des preudons de France;
» Or ſui laidement confermés ;
» Com traïtres ſui apelés,
» Chaſcun m'apele traïtour
» Et que je traï mon ſeignour.
» Je croi c'onques mès ſi grant honte
» N'avint à .i. ſi riche conte;
» En France ne en Engleterre
» N'avoit nul home ſi grant terre.
» Onques ne poi nus homs trouver,
» Tant feüſt fermement conter,
» Qui me seüſt dire pour voir
» Que Flandres me poïſt valoir.
» Je ne ſavoie tant deſpendre
» Que Flandres ne me feüſt rendre :
» C'eſtoit la fontaine comblée,
» Terre de touz biens aſſaſée,
» Terre d'ouneur & de richeſce,
» Gent de valeur & de nobleſce.
» Et ele ert par moi voir perie;
» L'ame de moi en ert hounie!
» Il me deüſt bien ſouvenir
» Qu'autrui ai veü meſcheïr
» De meſprendre vers ſon ſeigneur;
» Que Ferrant en ot le pieur

» A Bouvines, très bien le fai.
» Trop fui fol quant le deffiai,
» Car c'eft unz homs de grant puiffance
» Roi de Navare & roi de France,
» Si tient Champaigne & Normendie.
» Tout le monde eft de fà partie,
» Et treftout le monde me het
» Pour ceft afaire qu'ai braffet;
» Meïfme la pape de Rome
» M'efcommenie, c'eft la fome.
» C'eft à tart que je m'en preng garde,
» Trop fu ma penfée mufarde;
» A tart me fui aperceüz,
» Par mon orgueil fui deceüz.
» J'ai oï dire & raconter
» A ces grans clers & recorder
» De Fortune moult très biax vers,
» Mès il me vienent à travers.
» N'a pas lonc temps que je refnai,
» Mès or puis dire que rienz n'ai,
» Fortune fi m'a enverffé
» Et deffouz fa roe verffé.
» Car j'é oïes tés nouveles
» De Rome, qui ne font pas beles,
» Car la pape m'a condampné,
» Se je ne faz fa volenté
» Que je voife à merci au roi,
» Et touz mes enfans avec moi :
» La pape l'a jugié ainfi.
» Hélas ! je n'ai mès nul ami,
» Chafcun me faut à ma befoigne;
» J'atent à avoir grant vergoigne.
» Cuer du ventre, c'or ne partis,
» Ainz que plus aie de deulz pris !
» Biax filz Robert, leffiez me faire,
» Et j'acourcerai ceft affaire;

» Se chascun de vous s'i acorde,
» Je prenderé une grant corde,
» Au roi de France m'en irai
» Et la merci li prierai,
» Ains que nous aions tout perdu.
» Qu'aucuns en fussent secouru,
» Car s'il revient en cest païs
» Il ert essiliez & hounis. »

Dont parla Jehan de Namur,
.I. chastel dont haut sont li mur :
» Pere », dist il, « ce ne vaut riens,
» Il n'est homs qui soit crestiens
» Qui ne vous hée pour ce fet
» Que vous avés vers le roi fet,
» Et puisque commencié avez,
» Fetes du pis que vous poez ;
» Li regreter n'i vaut noient,
» Trop avez perdu laidement.
» Et nous soumes ci vostre enfant,
» Qui en soumes tristre & dolant,
» Car nous soumes desherité
» Et touz tournez à poureté. »
— « Enfans », dist il, « vous dites voir,
» Mès je n'aré au roy pooir,
» Car je sui unz homs de grans jours,
» Si n'ai de la mort nus sejours :
» Je me deüsse reposer
» Et de mes meffès amender ;
» Et il me couvient guerroier
» Au roi, dont n'eüsse mestier.
» Et vous poez armes porter
» Et les grans paines endurer,
» Si poez faire moult de honte,
» Et l'en mettra tout en mon conte.

» Se j'ai pès, elle iert trop honteuſe
» Et avec ce trop domageuſe.
» C'eſt ce qui plus m'a fet grevance,
» Que li rois m'a bani de France. »

Ainſi ſe complaint li Flamens
A ſes enfans & à ſes gens;
Or ne pooit il plus atendre,
Et pour ce s'eſt il venu rendre.



Notes de M. Aug. Scheler

Vers 19. Cette phrafe eft négligemment conftruite.
23. Ms. *qui* p. *qu'il.*
26. *Ses afaires*, fa fituation.
40. Ms. *guerez.*
48. *Coitier,* preffer; ici exhorter avec inftance.
62. Ms. *perdue.*
66. Ms. *Il fe vainc.*
67. Ce vers a une fyllabe de trop.
75. Elifabeth, fille du comte Henri II de Luxembourg, morte en 1298.
80. *Fouir*, forme variée de *fuir.*
105. « Cette réputation s'eft mal vérifiée. »
112. *Nul home* eft incorrect; la grammaire du temps réclame *nus homs*; par contre au vers fuivant, il fallait *nul home* p. *nus homs.* La mefure montre que ces imperfections grammaticales font imputables à l'auteur.
139. *S'en prendre garde*, s'en apercevoir.
161. Ms. *car me partis.*
174. Nous retrouvons cette cheville dans la chanfon fuivante au v. 86.
190. *Sejour,* ici répit.
202. Je suppofe qu'il y a après ce vers une lacune; ce deuxième difcours du comte ne peut fe terminer ainfi.



LA RENDUE

DU

CONTE DE FLANDRES

ET LA DEPARTIE

L'an de grace .m. et .iij. cens,
Ne ſai ſe fu folie ou ſens,
Se rendi le conte de Flandre
A monſeigneur Karle de France.
A Ardenbourc dedens les ſales,
Là le reçut meſire Kalles
A un diemenche matin,
Qu'il n'ot beü yave ne vin;
Avec lui ſes .ij. filz enſamble,
Guillaume & Robert, ce me samble.
Illuec ſe rendirent tuit troi
Tout à la volenté le roi.
Lors priſt Charles toute la terre
En ſa main, ſi fina la guerre.
Lors livra li quens ſanz doutance
Et ſes fils aus barons de France,
Dont je ſé bien les nons nommer,
Por euz à Paris amener;

Mesire Symon de Melun,
Por voir, fu des barons li un;
Li autres est de Forès conte,
Preus est, s'en doit on fere conte;
Li tiers est conte de Bouloigne,
Très bien se prouva en Gascoigne,
Foi que doi saint Pere de Romme,
Vers nostre roi est moult preudomme.
Tant errèrent li chevalier
Qu'à Paris vindrent sanz targier,
Et si amenèrent li troi
Le conte & ses .ij. filz au roi.
Devant pentecouste au lundi
Vindrent à Paris, jel vous di,
Montés sus .iij. bons palessrois,
L'un blanc, l'un sor & li tiers noirs;
Au roi presenter les alèrent
Et sagement s'en aquitèrent.
Je ne sai que li rois lor dist,
Ne quele response il lor fist,
Mès quant des sales descendirent,
Il ne joèrent ne ne rirent,
Ançois me sambla que plouré
Eüssent, par saint Honoré.
En Chastelet furent menez,
Par ceus dont furent amenez,
Le conte & ses .ij. filz o lui,
De quoi il orent grant ennui;
Et le merquedi des foiriés
Furent au Louvre renvoiés.
Là furent il emprisouné,
Mès n'i ont gueres sejourné,
Quant ont oï autres nouveles,
Qui ne lor font mie trop beles,
Que de là seroient hors mis
Et qu'il seroient departis.

Adont chascun se dementa
Et tendrement des iex ploura.
« Hélas » ! dist li quens, « que ferai,
» Enfant, quant de vous partirai ?
» Jamès l'un l'autre ne verron,
» Quant nous de ci departiron.
» Je sui viex, ne me chaut de moi,
» J'ai trop vescu, ce poise moi ;
» Bien devroie de duel morir
» Quant de vous me couvient partir.
» Mes enfans, à Dieu vous commant,
» Qui en touz liex vous soit garant
» Et qui doint au roi volenté
» Qu'il vous rende nostre herité. »
Atant des enfans departi,
Par poi le cuer ne li parti.
Guillaume, qui est li mainsnés,
Si fu à Yssoudun menés ;
Robert fu menez à Chinon,
.I. chastel de mult grant renon ;
Et li peres est à Compiegne,
Je ne croi que jamès reviegne.
Là se complaint moult durement
Et dit qu'il ouvra folement.
« Las », dist il, « onc tant ne foloi
» Com quant je me rendi au roi ;
» Je m'en repent, mès c'est trop tart.
» Ariere main getai hasart :
» J'avoie trop bele prison,
» S'avoie avec moi maint baron ;
» De Gant duroit jusqu'à Namur,
» .I. chastel dont haut sont li mur,
« S'ierent avec moi mi enfant,
» Qui m'aloient reconfortant
» Or sont en prison loing de moi,
» Si en ai au cuer grant ennoi.

» Li rois nous fet tenir en cage,
» Changier nous fera no langage,
» Nous ne parlerons plus tyois,
» Aprendre nous couvient françois.
» Puiſque guerre avoie meüe,
» Moi poiſe ne l'ai maintenue ;
» Ains que par force fuſſe pris,
» Eüſt duré .ix. ans ou .x.,
» Et lors, ſe je fuſſe tenu,
» Tout à tens fuſſe à ce venu
» Où je ſui jà, ce m'eſt avis.
» Mès tant cuidai avoir amis
» Qu'il me replejaſſent au roi,
» Et mes enfans avecques moi,
» Tant qu'aliſſon parmi Paris
» Jouer avecques nos amis.
» Or n'en ai nul qui ce puiſt faire,
» Si me repent de mon affaire,
» S'amaſſe miex que fuſſe mort
» En bataille, fuſt droit ou tort,
» Et touz mes enfans avec moi,
» Que nous fuſſons rendus au roy,
» Qui nous tient en priſon fermée,
» Dont n'iſtrons jamès hors journée.
» Si en ai grant duel & grant honte,
» Car j'é perdu le non de conte
» Et ſui tornez devers l'empire,
» Quant j'é non Guion de Dampire ;
» Miex amaſſe, par ſaint Symon,
» Quens de Flandres avoir à non.
» Tant comme quens fui apelez,
» Fui je cremus & redoutez,
» Si me pooie eſbanoier
» Par mon païs & chevauchier ;
» Moult eſtoie amés de grant gent,
» S'avoie aſſez or & argent,

» J'eſtoie riche & poeſtis.
» Lors avoie je moult d'amis,
» Qui me portoient grant honour,
» S'eſtoie amés de mon ſeignour;
» Bien m'en fiſt ſamblant, par ſaint Pere,
» Quant il fiſt de moi ſon compere.
» Or ſui tenuz en grant viltez
» Pour ce qu'à lui me ſui mellez,
» Et en grant pouretez cheüz.
» A tart me ſui aperceüz :
» Fox eſt qui commence folie
» Dont il en la fin haro crie.
» Je le commençai, n'eſt pas gas,
» Qui ſouvent me fet dire ha ! las !
» Je ſui du haut en bas cheüs,
» Si ai touz mes amis perdus,
» Dont j'avoie plus d'un millier;
» Chaſcun m'avoit par ſamblant chier.
» Or aprimes m'aperçoif bien :
» Pou eſt amés cil qui n'a rien ;
» Car chaſcun de moi trop s'eſloigne,
» Chaſcun me faut à ma beſoigne.
» Car le roi les a eſloigniez
» De ſa court & enſus chaciez,
» Si qu'il n'i a nul ſi hardi
» Qui l'oſe requerre de mi
» Ne de mes enfans enſement,
» Qu'en priſon ſont vilainement
» Et cheüs en moult grant poverte.
» Tout li noſtre eſt tornez à perte,
» Et pour ce di je bien ſanz doute,
» Quant me rendi, je n'i vi goute.
» Mès l'eſcripture ſi recorde
» De pecheour miſericorde :
» Pour ce pri monſeigneur le roy
» Qu'il li preigne merci de moy

» Et de mes enfans enſement;
» Se erré avons folement,
» Vers lui ſi ſoit bien amendé.
» Or en face ſa volenté;
» Du tout en tout nous y meïſmes
» Dès le jour que nous nous rendimes.
» Or ait, pour Dieu, de nous pitié,
» Si qu'à l'ame n'i ait pechié! »



Notes de M. Aug. Scheler

Vers 15. Le fujet de *livra* eft Charles de Valois; le régime direct, le comte & fes fils. Le nominatif *li quens*, au lieu de l'accufatif *le conte*, eft une choquante infraction à la grammaire qui fe préfente plufieurs fois dans ces pièces & qui paraît bien être le fait de l'auteur.

19. Ms. *Meleün*, leçon contraire à la mefure.

29-30. Ms. *les trois* & *au rois.*

37. *Des* (jours) *foirriés*, des jours fériés.

54. *Departis*, féparés.

75. Ms. *Compigne.*

82. Ms. *geta.* « J'ai fait mon coup avec mauvaife chance. » La locution *geter hafart* eft fréquente. Le terme *arriere main*, tiré du jeu de paume (« avec le revers la main ») a fini par fignifier « en fens contraire ». Cp. Roman de Renart II, 13,860 : « Arriere main jeta hafart. »

84. Ms. *paron.*

103. *Replejer*, de *plege* garant, caution.

114. Conftruifez : Dont n'iftron hors jamès journée.

117-118. Ms. *empiere: Dampiere.* « Etre tourné devant l'empire » eft une locution familière pour : fe trouver en un mauvais parti. Sur le jeu de mot établi fur *empire*-imperium, & le verbe *empirer*, voy. mes notes, Baudouin de Condé, pp. 379 et 496. Dans la pièce précédente, v. 82, *fuir en l'empire* eft également à prendre, je penfe, dans un fens métaphorique.

131. « Il me le témoigna bien. »

133. *Vilteȝ* p. *vilté* eft une conceffion à la rime; cependant, hors de rime auffi, le fcribe a écrit, v. 135, *poureteȝ* p. *poureté.*

135. *Fox*, nom. fing. de *fol.*

145, « Maintenant feulement. »

157. *Sans doute*, fans héfiter.

164. *Errer*, agir, procéder (de là *errement*).

165. « Qu'il en prenne une jufte fatisfaction.



LA DEFFIANCHE

DU

ROY DE FRANCHE

Cette pièce fe rapporte à la déclaration de guerre faite à Charles Quint par les ambaffadeurs de France & d'Angleterre le 22 janvier 1528 (N. S.). On peut lire dans Dumont, ***Corps univerfel diplomatique*** tom. IV. 1re partie p. 503, le procès-verbal de la féance émouvante où ces cartels de guerre furent préfentés & qui eut lieu le 22 et non pas le 27 janvier avant Pâques 1527. Les vers que nous publions ici ne brillent point par le mérite, c'eft une relation rimée des plus médiocres, mais caractériftique. Nous la donnons fans commentaire, dans fa rude ortographe, en ne changeant pas même la ponctuation. Celle-ci eft très-fantaftique; mais nous conjecturons qu'elle pourrait bien marquer le rhythme pour le chant de cette complainte. Elle a été imprimée chez Jacques van Liesvelt à Anvers & forme un cahier, in-8°, de 8 pages, dont la 1re porte le titre & une vignette repréfentant l'Empereur fuivi d'un roi d'armes tenant le fceptre impérial. La 8e page donne la foufcription :

¶ De par moy
Jacques de Liefvelt.

fuivie d'une vignette à la marque de l'imprimeur : le champ de lys avec un lambel en chef & un écu aux initiales IVL.

Cette pièce n'eft pas mentionnée dans le Catalogue de l'Histoire de France de la Bibliothèque impériale, à Paris.

L'unique exemplaire que nous en connaissons faifait partie de la collection de M. J. de Meyer, à Gand (Catal. 1869, n° 361), & a été acquis au prix de 105 fr., fans les frais, par M. Jules Capron, d'Ypres, membre effectif de la Société des Bibliophiles.

F. O.



¶ Ung traictiez en
brief, de la deffianche du roy de Franche
faicte au tresnoble Empereur Char-
le Et la respōse *du dit* Empereur.

¶ Le. xxvij. iours, dernier passés
De janvier, sus le iour sainct vincent
A burges en espaignes, sont armez
Dequoy ont veit deux heraulx venant
De lettres, estoient chergiez
Dequoy sera memorial
Et lempereur ont deffiez
De mauvais hōmes, ne vient que mal.

¶ De merveilles, ont estez pris
Consideransz que poroit estre
Dont lempereur sen est assis
Pour ouyr lire la dite lettre
Plusieurs seign̄rs, estoient presents
Entre lesquelz, estoit Nassau
Leurs saufs conduitz, tres humblemens
Vinrent, demander, lez herautz.

¶ Dung bon corage, lempereur dit
Nobles herauls, point ne craindez
Ie vous donray voz ſauf condüitz
Mais dites moy, la veritez
Ton meſſage fais moy ichi
En mon pays, mal vous narez
Se avés lettres ; donnez le chi
Dont fut leutes cõmez orez.

LA DEFFIANCHE DU ROY

¶ Le roy de franche, dit treſcretiens
Ma cõmandé que ie vous diſſen
Que bien toſt luy, rendez les ſiens
Ou aultremẽt, vous viendra veire
Vous deſtrüiſiez, tout ſon pais
Lequel faire vous ne devez
Et ne rendez, point ſes deux fils
Et ſa ranſchon, point ne volez.

¶ Et après, il ma fait dire
En ung mot, tout eſt abſolut
Et dieu, ne poroit ſoufrire
De vrẽ armée, le grand meſſus
Vous deſtruiſiez, la ſainte egliſe
Le pape avez, prins priſonnier
Dieu napoint dargent, ie vous fie
Touteſſois vous, en ſerez payez.

¶ Le roy ma fait, comandement
Combien, que ſoiez cour duchiez
Quen paix, laiſſiez les venitiens
Ou vos pays, ſeront pilliez
Car de ſa puiſſanche, ie vous deffie
Et vous tiens, pour ſon grand ennemys
Des florentins, & lombardie
Et le roy dengleterre, auſſy.

¶ Prenés la ranſchon, ie vous prie
En luy rendans, ſes deux enfans
Ou daulcuns, en perdront la vie
Car la guerre, il yra faiſant
Auſſy largent, à vous pretez
Ne lavez renduz, nullement
Voelliez ou non, ſes enfans rendrez
Et ſe pairez, tout ſon argent.

RESPONSE DE LEMPEREUR

¶ Charle Empereur, a tout ouy
Paſſiāment, toute la lettre
Les motz ne mys, pas en oubly
Diſant coment, ſe peult ce faire
Cela eſt choſe, de nouveaux
Que de luy, ie ſuis deffiez
Droit ne merchi, ne doit avoir
Veuz quil eſt mon priſonnier.

❡ A la promeſſe de Madril
Ie me tiendray, aſſeurement
Auſſy ne le veult acomplir
Le metant ſus ſon parlement
Combien que auſſy, me menache
Ses enfans point ne rara
Que de bourgongne, ie ne fache
Ainſy que mon, plaiſir ſera.

❡ Il ma promis, prumierement
De iamais eſtre, mon adverſaire
Et maintenant, fait aultrement
Diſant quil me fera la guerre
Auſſy fait, au Turc alianche
Pour mieulx, deſtruire mes pais
Au roy ny a, point daſſeuranche
Car riens ne tient, quil a promis.

❡ Vrē roy, ma reſcrit lettre
En moſtrant bien, ſa faulſeté
Diſant que point, ne doit faire
Et du chief, la cretienté
Le pape avoir, pour priſonnier
Ce neſt par moy, dieu le ſcet bien
Ne ſe monſtrant point droiturier
Parquoy a romme, le mal en vient.

❡ De vrē meſtre, ſuis menachiez
Quil reviēdra, querir ſes filz
Pourtant que ie, ne veul laiſſier
Leſquelz en, oſtage a mys
Et de largent, il me demande
Ceſt pour heur y, ſon grand amis
Mais dittes luy, que ie luy mande
Qui tienche che, quil a promis.

¶ De henri le, roy dengleterre
Le roy de franche, nē doit parler
Car de tamps, il nia guerre
Son cardinal, me fist mander
Se ie le voloie, faire pape
Quil me donroit, ung grand tresor
Veulant tenir, de dieu la place
Et condampne, les iustes a mort

¶ Mais iay cogneu, la faulseté
Du cardinal malicieux
Ma chiere ante, voulu despouser
Et metoit sus, ung grand ereur
Et veult, espouser aultre femme
Mettant en clostre, la royne
Dont au roy, feroit grand blasme
De ainsy laissier sa royne.

¶ Prions a dieu, le trespuissant
Pour Carolus, noz treschier sire
Que paix acort, nō soit donant
Que le bon tamps, peust revenire
Prions Jesus, le roy tres doulx
Que grace nous, voeule donner
Quē paradis, puissons tretous
Sans fins le non, de dieu louer

A M E N





LE TESTAMENT

DE

PASQUIL

Cette pièce fatirique eft un des nombreux écrits qui parurent dans les Pays-Bas lors de la fameufe *Union* d'Utrecht, du 23 janvier 1579. Elle a pour but d'affermir les peuples des 17 provinces dans leur haine contre l'Efpagne & de leur démontrer les bienfaits de la liberté de confcience. Pour les idées générales & même pour le ftyle, elle reffemble aux pamphlets intitulés : *Advertiffement à ceulx du Pays-Bas* & *Difcours fur la permiffion de liberté de religion*, dicte Religions-vrede, *au Païs-Bas*. Elle émane évidemment du prince d'Orange & de fon entourage, & l'on pourrait l'attribuer à Marnix, à H. Languet ou à Pierre Villiers. Comme la plupart des pièces de ce genre, elle ne porte point de nom d'imprimeur, mais elle sort évidemment de quelque officine anverfoife, Silvius, Gilles van den Rade, peut-être même Plantin. Le fleuron du titre fe retrouve fur la pièce : Difcours contenant le vray entendement de la pacification de Gand. S. L. 1579.

M. de Reiffenberg la cite, probablement fans l'avoir vue,

(Bibliophile belge, I. p. 21) d'après le Bull. du Bibl. de Techener, oct. 1843, nº 860. p. 467, où un exemplaire est côté 35 fr. Il existe, dit-il, peu de livres plus rares ou moins connus que celui-ci.

On en connait une traduction flamande. Elle a pour titre :

Pasquillus testament,
Ten zijn Fablen noch droomen,
Deur den Paus toegelaten ende ghedruct in Roomen,
Aen V Nederlants volck, ghesonden voor memorie,
V over de Spaengiaerts wenschende eewige victorie.

Et sous le fleuron :

Deur den interim blijft Duytslandt in eenichede,
Soo sal ooch 'tNederlandt deur den Religions-vrede.
Anno 1579.

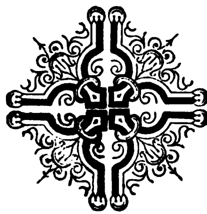
Elle fait partie de la collection des Pamphlets, &ª, de M. Meulman, collection acquise par la bibliothèque de Gand et figure sous le nº 442, du catalogue de M. van der Wulp. Ce savant lui donne pour auteur le peintre Lucas de Heere. Cette attribution avait été faite déjà par L. G. Visscher, dans *Beknopte Geschiedenis der nederlandsche letterkunde*, II. 60. (V. Blommaert, *de nederd. schrijvers van Gent.* 1861 p. 136).

La pièce française nous parait originale : s'il en est ainsi, Lucas d'Heere n'en serait que le traducteur.

Notre réimpression est faite d'après l'exemplaire de la Bibliothèque royale, le seul que nous connaissions. Il fait partie d'un recueil très-précieux de pièces politiques, portant le nº 10204 du fonds de la ville de Bruxelles & provenant de l'abbaye d'Afflighem.

C. R.

TESTAMENT de Pafquil impotent & vieil homme
Par le Pape aduoué, & imprimé à Rome,
A vous peuple Belgicque enuoyé pour memoire,
Priant Dieu que vous doint fur l'ennemy victoire.



L'INTERIM tient en paix l'Allemaigne & nourrit,
La Belge aufsi fera le RELIGIONS-FRIDT.



PASQVIL bon compagnon de nation Italicque,
Salue les Eſtats de la Gaule Belgicque :
Et prie Dieu que ceulx qui ont le cœur immonde,
Comme traiſtres d'entre eux, il extirpe & confonde.

Au Roy d'Eſpaigne.



OY d'Eſpaigne tres grand & magnificque
Prince,
Dont vient ce que ta Belge ancienne pro-
vince,
Tu ſouffres, & à tort, d'eſtre ainſi diſſipée
Et ton peuple innocent mis au fil de l'eſpée ?
Eſt ce pource qu'ilz n'ont voulu obtemperer
Aux tyrans qui leur droictz ont voulu lacerer ?
Ou pource qu'en effect tes gouverneurs tant graves,
Les ont par trop traicté rudement comme eſclaves ?
Pour vray ilz ont rayſon, & ſi font comme ſages,
De prevoyer en temps à ſi ſanglants orages :
Et ſi aultres auſſy euſſent faict ainſy qu'eulx,
Leur liberté perduë ilz n'euſſent malheureulx,
Craingant fort ſi de bref tu ny mets ordre Roy,
Que ta Belge verras en tres grand deſarroy :

Et que tu mauldiras trop tard tes Conſeilliers ;
De l'Inquiſition, fins & faulx Sorcelliers ;
Et leur chef que cognois aultant qu'aulcun aultre homme,
Noſtre pere tres ſainct, & fin Pape de Rome,
Icelluy, comme toy, ſi ta Belge eſt deſtruicte,
Ses annates perdra, par faulte de conduicte.
Prens doncques garde en temps à redreſſer la faulte,
Si perdre tu ne veulx ta ſupremité haulte,
Et reputation, qu'encores les Eſtats
Taſchent de preſerver, fuyant guerre & debats.
Fay doncq toſt retirer tes gens & leur complices
Marrans, meurtriers, larrons, pendars remply de vices,
Affin que les Eſtats ſuyvant leur paction,
Accompliſſent l'édict de Pacification ;
Aultre remède n'as pour ta Belge appaiſer,
Et pour touts tes abus & faultes redreſſer ;
Car pour vray ſi tu penſe ainſy continuer,
Tes forces & treſors verras diminuer,
Tellement qu'en la fin tu n'auras dequoy faire
Reſiſtence au grand Turcq qui te couve la guerre.
Et cauſeras en fin qu'aultres peuples plus chaults
Que les Belgeois ne ſont, te donneront aſſaults,
Pour s'affranchir comme eulx, de la grand' tyrannie
De l'Inquiſition, tienne, & leur ennemye.

A Meſſieurs les Prelats & gens d'eſgliſe,
premier membre des Eſtats
Generaulx.

Meſſeigneurs les prelats qui gouvernez l'Eſgliſe
Comme dictes de Chriſt, ſuivez doncq ſans faintiſe
Ses Inſtitutions, ſi ſerez honorez
Et le peuple eſgaré au bon train reduirez.

Exercez voſtre eſtat enſuyvant les apoſtres,
Lors pour vray un chaſcun vouldra eſtre des voſtres.
Faiℭtes que la clerté de voſtre œuvre & lumière Matth. 5.
Luiſe devant les gens par bien faiℭts, de manière
Que ſoit glorifié voſtre père ès haults cieulx,
Si ſerez admiré comme des ſemi-dieux.
Qu'eſt ce que faiℭt errer le peuple & s'eſgarer
De vous aultres Meſſieurs & ſi peu reverer?
C'eſt que preſchez touſiours au peuple de bien faire,
Et vous pour la pluſpart faiℭtes tout le contraire;
Qui eſt ce qu'on voiℭt plus triompher par ces rues
Et au champs ſenſe avoir de cincq & ſis charues,
Tenant chiens & oyſeaulx & dames pour ſoulas,
Que vous aultres Meſſieurs gens d'Eſgliſe & Prelats?
Dequoy ſert tout cecy à vous qui deuriez eſtre
Exemple de bien faiℭts, & les poures repaiſtre,
Les biens que poſſedez tant copieuſement,
Vous ont eſté donnez bien gratuitement,
La plus part du commun, non pour en meſuſer;
Ains pour benignement aux povres diſpenſer.
Corrigez doncq pour Dieu voz abus & voſtre ire
Lors le peuple pour vray enſuyvra voſtre dire,
Dieu vous a inſpirez il le fault ainſi predire
Que conſenty avez les armes d'entreprendre :
Mais que ſi mal unis vous eſtes & d'accord
Avecq le commun, cela vous grève fort;
Et cauſera en fin, par ce que trop bravez,
Que ce peu de credit perdrez qu'encoire avez :
Penſez vous qu'oublié ilz ayent les tormens,
Helas, que pluſieurs ont souffert de leur parens?
Par l'ediℭt trop cruel de Charles l'Empereur,
Qu'a eſté & ſera par vous voſtre malheur.
Parquoy ſi redreſſer vous voulez voſtre affaire,
Et que plus le commun ne vous faſſe la guerre,
Monſtrez leur par effeℭt ſans faintiſe ou envye,
Que comme eux cheriſſez le bien de la patrie :

Et garde vous fur tout de blafphemer en chaire
Car cela plus faict que ne penfez la guerre,
Amendez voz mefuz avant que la tempefte,
Et du peuple & de Dieu vous tombe fur la tefte,
Contentez vous qu'ainfi vous demourez en eftre,
Et ne vifez poinct tant d'enrichir voftre maiftre,
Il a peur, je le fçay, qu'ainfi là comme en France,
Sa grande autorité diminue & finance,
Or pour conclufion je vous dicts en amy,
Qu'il fault que faffiez toft retirer l'ennemy,
Car tant plus aura d'heur, tant plus le peuple envie
Aura de vous ofter & les biens & la vie.
Monftrez doncques que poinct vous n'eftes obftinez
Et du peuple le droict & la paix maintenez,
Ou il vous adviendra, j'en ay veu Propheties,
Que plus ne chanterez Meffes ny letanyes.

A la Nobleffe,
Second membre des Eftatz Generaulx.

Seigneurs & bons amys, foyez fur voftre garde,
Et prenez Dieu fur tout pour voftre fauvegarde,
Le Roy bien cognoiffez à qui avez affaire,
Et l'Inquifition, qui tant vous eft contraire.
Voz confrères Meffieurs de Montigny & Berges,
Hornes & Egh'mont ont effayé leurs verges;
Gardez vous de venir foubs leur pouvoir, comme eulx.
Ou ils vous traicteront auffi doulcement qu'eulx.
Oncques n'euftes moyen tel qu'à cefte heure avez
Pour vous affeurer d'eulx, fi d'accord achevez
Ce qu'avez commencé & que bons conducteurs,
Du peuple vous foyez & fidèles tuteurs.

C'eſt aux bons Patriots que je parle & fidèles,
Et non aux amateurs du Papė & ſes querelles :
Car ceux là ennemis ſont du peuple & de vous,
Et ſi bien n'y ſoignez, ils vous trahiront tous.
Ayés doncq l'œil au guet & poinct ne vous fiez,
En ceulx qui vous vouldriont touts veoir mortifiez
Deſquels en voz conſeilz (helas) & compagnie
N'en avez que par trop remplis de felonnie :
Leſquels quand cognoiſſez debvriez loger ſoubs terre,
Et non tant les garder, car les morts ne font guerre.
Et ſi vous pardonnez à ceulx qui vous offencent,
Touts traiſtres exploicteront contre vous ce que penſent.
Poulſez avant poulſez ce qu'avez commencé,
Qui combat pour ſon droict n'a en riens offencé.
Le Roy bien cognoiſtra en fin ſes vrays amys,
Et les traiſtres meſchants de ſa Belge ennemys,
Faictes parler de vous, & monſtrez qu'eſtes braves,
Aultrement deuiendrez des Eſpaignolz eſclaves :
Chaſſez d'avecque vous, & à nulz ne viſez,
Touts ceulx que cognoiſſez eſtre Eſpagnoliſez.
Dieu vous monſtre pour vray que combatez à droict,
Et qu'il veult contre touts maintenir voſtre droict
Vous ayant delivré le Chaſteau & la ville
D'Anvers, par un moyen ſi vaillant & habile :
C'eſt elle qui vous doibt ſervir de ſauvegarde,
Et tant que la tiendrez d'Eſpaigne n'avez garde,
Tant d'aultres trahiſons que Dieu a deſcouvertes,
Et la mort de Don Iehan ſont enſeignes apertes,
Qu'il vous veult preſerver de la rage des Loups
Deſquelz ya vous fuſſiez ſans luy dévorez touts,
Dechaſſez par accord d'entre vous les iniques
Et ceulx qui contre vous trament faulſes pratiques :
Contrevenants au pact de Pacification,
Car voſtre ſalut giſt, en *Foy & Vnion*.
J'entens que par edicts avez ſemé libelles,
Qu'au corps & biens puniz ſoyent comme rebelles,

Ceulx qui vers l'ennemy fe feront retirez :
Faictes que voz Edicts foyent obtemperez
Pareillement auffy avecque diligence
Hors des villes poulfez toute maligne engence
De quelque eftat que foit, car telz font ennemys
De touts bons Patriotz & des tyrans amys,
Encore de ce poinct je vous veulx advifer,
Et prier, que treftouts y veuillez bien vifer,
Car voftre honneur y gift & les biens & la vie,
Auffy la liberté de vous & la patrie ;
C'eft que foyez d'accord avecque le commun,
Et que voftre vouloir & le leur ne foit qu'un,
Car ilz font & les nerfs & fang de voftre corps,
Par lefquelz tous vivez, & fans eulx eftes morts.
Point ne dicts que les bons Prelatz & gens d'Eglife,
Qui vouldront felon Dieu fe reigler fans faintife,
L'on doibve rejetter : mais je dis que permettre
Ne debvriez qu'entre vous feiffent ainfi le maiftre,
Et touts ceulx qui marans cherchent de revenger
Ie dicts que les devriez fans refpect corriger.
Et quant au Cardinal voftre voifin de Liege,
Qui fi bien vous penfoit touts attraper au piege,
Le Pape pour avoir failly, vous recommande,
Qu'en fin vous luy faffiez très bien payer l'amende.
Dieu vous a ordonnez pour manier les armes,
Monftrez que n'advez peur du Diable & fes alarmes,
Et deffendez le droict du commun & Patrie
Contre tout faulx Tyran qu'icelluy contrarie,
Bien commencé avez, & mieulx acheverez
Si avecque le peuple en bien perfeverez.
Gardez qu'ambition par fes traicts dangereulx
N'attire aulcun de vous en fes lacqs malheureulx,
Cheriffez plus l'honneur & bien de la patrie,
Que tous les dons du Roy, voire plus que la vie.
Et fi voullez que Dieu profpère voz affaires,
Au peuple comme chefs foyez bons exemplaires,

Reformez touts Eftats en bien, abhorrez vice
Juftice & Pieté doict eftre voftre office.

Au peuple Belgique, tiers membre
des Eftats Generaulx.

Peuple ancien Belgique il vous fault reveiller;
Plus n'eft temps de fonger, refver ni fommeiller,
Ains bien foingneufement il vous fault rendre payne
Qu'entre vous il n'y ayft diffention ny hayne,
Et que par bon accord foyez bien advifez
Que des nobles fufdictz ne foyez divifez,
Tenez les en honneur, chacun en fon degré,
Tant que pour vous feront leur debvoir de bon gré.
Faictes de voftre part auffy tout le debvoir,
Que pourez pour fournir & argent & avoir
Pour payer les soldats dont vous eftes chargez,
Si fera le pays & vous touts foulagez;
Car fi payez ne font ilz fe mutineront.
Et pis que l'Efpaignol ilz vous travailleront,
Soyez enfemble uniz d'un vouloir & d'accord,
Se faifant n'ayez peur qu'aulcun vous face tort.
Ne vous laiffez tromper par faintive parolle
De ceulx qui ont le cœur fouré à l'Efpaignolle,
Et gardez vous que plus voftre argent en main n'entre
De tels qui vous vouldriont voir marcher fur le ventre,
Ordonnez d'entre vous des fidèles Bourgeois.
Qui payent les foldats fans faillir touts les moys,
Ce faifant trouverez des vaillants Capitaynes
Qui pour l'heur du pays n'efpargneront leurs paynes,
Et avecq moins de fraiz & gens ferez la guerre,
A tous vos ennemis que ne fouliez pas faire.

Pour Dieu fouvenez vous des maulx qu'avez foufferts
Par tyrans Efpaignolz à Narden & Anvers :
Et puis qu'avez en main les armes de Dieu grace,
Aux enfants de Janus fault qu'abaiffiez l'audace,
Difcipline obfervant entre vous militaire,
Sans refpect, aultrement c'eft jeu & non pas guerre :
Et en fin trouverez que les mutins croiftriont
Tellement entre vous, que les bons maiftririont.
Ie fuis viel & caducque, & quafi tout erné
Mais encoire vouldroy je avoir perdu le né,
Et qu'entre vous n'y euft que bons Evangeliftes,
Tant j'ay peur que trahy foyez de voz Papiftes.
Ayez doncq l'œil au guet jour & nuict comme Argus,
Et monftrez que d'efprit eftes fins & agus :
Tenant pour ennemis & fufpects qui que foyent,
Ceulx qui pour la patrie affranchir ne s'employent,
Il eft temps ou jamais que cognoiffez pour l'heure.
Tous vos vrays ennemys chaffez les de bon heure,
Et redreffez en temps voftre confeil d'Eftat,
Que tant de gens d'Eglife il n'y entre ou prelat :
Car il ne touche à eux ce n'eft pas leur office,
De fe mesler de Mars ou mondaine police,
Et ne diffimulez plus tant avecque tels
Qu'eftre vous cognoiftrez voz ennemis mortels,
Il n'y a que cecy mes amis que vous gafte,
Que trop de leur Levain meslez en voftre pafte. Matt. 16.
Et quant à la Nobleffe auffy qui eft fufpecte,
Et qui foubz faulx femblant ledict confeil infecte,
Je vous dicts (qui qu'il foit) vous le devez demectre
Et un vray Patriot fidèle en fon lieu mectre,
Lequel vous cognoiftrez que force, biens & vie,
Employe librement pour l'heur de la patrie,
Sans tant vous amufer aux degrez de nobleffe,
Car cela vous & eulx plus que ne penfez bleffe,
Vous advifant, Belgeois, que fi trop vous tardez,
Femme, enfans, corps & biens & franchife hafardez.

Aydez vos Coronelz loyaulx & Capitaynes,
Et Dieu foulagera & benira voz peynes.
Monftrez que force avez & qu'eftes bons gendarmes,
Mais quoy que vous faffiez ne quités pas les armes :
Tenant pour ennemis de la Patrie auftère,
Celluy qui le vouldroit, & fuffe voftre père ;
Tenez les en la main pour le droict maintenir,
De Dieu & la Patrie, & pour tirans punir,
Aultre moyen n'avez pour avoir quiétude,
Et pour vous delivrer de voftre fervitude.

Aux Coronels & Capitaynes
Bourgeois.

Meffieurs les Coronels, & vaillants Capitaynes
Sargeants & Corporals, et gentil port'Enfeignes,
Et touts bons Patriots, monftrez que poinct en vain,
Dieu ne vous a donné les armes en la main.
Les portes & les clefs gardez bien de voz villes,
Car entre vous avez plufieurs traiftres habiles,
Ne preftez plus l'oreille à ces faifeurs de paix,
Car en vous amufant ils efguyfent leurs traicts :
La paix que l'Efpaignol vous prefente eft la mort,
Si vous ne luy monftrez qu'eftes plus que luy fort,
Ceulx que vous trouverez des Magiftrats fidèles,
Tenez les en honneurs, caffant les infidèles :
Et prenez bon regard fur ces faulx penfionnaires,
Qui rongent le commun, car telz font mercenaires,
Eftimans plus leur gaing que l'heur de la patrie,
Exftirpez d'entre vous telles gens, je vous prie.
De cefte inftruction depend voftre heur pour l'heure,
L'efpreuve en avez veu en Anvers dont maint pleure,

Suyvez doncq mon confeil pour Dieu fans perdre temps,
Aultrement deviendrez efclaves malcontents,
Soyez tous d'un accord, & parlez fans faintife,
Sans qu'aulcun d'entre vous Ambition formalife,
Monftrez que n'eftes point des enfans de Janus
Car les maulx qu'endurez par ce font advenus.
Que penfez vous gaigner par diffimulation ?
Veu que l'ennemy quiert voftre perdition.
Pour vray fi ne tirez treftous à une corde
Chaftiez vous ferez des premiers par difcorde.
Et en nul des mortels ne vous fiez fi fort
Qu'en Dieu ne foit fur tout voftre efpoir & confort.

Au Prince d'Orange.

Prince de grand renom, de proueffe & valeur,
Prince qui t'es monftré de nobleffe la fleur,
Je ne fçaurois pour vray ta louange defcrire
Tant tu es vertueux & fidel en ton dire.
Bellifaire oncq ne fift par fa vaillante main,
Ni Scipion auffi à l'Empire Romain,
Tant de bien comme toy au bon peuple Belgicque,
Par ta grande vertu & valeur heroïcque.
C'eft toy qui as efté & es la fauvegarde
Des païs de ton Roy. Dieu te preferve & garde
Et te doint aultant d'heur, que Satan a d'envie
A ta profperité heureufe & longue vie,

A tous Bourghemaiſtres
& Eſchevins.

Meſſieurs les magiſtrats, Eſchevins, Bourghemaiſtres,
Dieu vous a ordonnez du peuple chef & maiſtres
Affin que ſans faveur, exerciez voſtre office,
Et que ſincerement à tous faſſiez juſtice
Sans reſpecter l'eſtat d'aulcun ou qualité,
Car Dieu eſt ennemy de partialité.
Deffendez franchement ſans reſpect ou faintiſe
Contre tous leur bon droit, liberté & franchiſe.
Vous ſçavez qu'un vray chef doit avoir ſoin & cure
Qu'à ſes membres n'advienne, ou corps mal'aventure;
Et le mal qui le corps par trop griefve & oppreſſe
Sent le Chef (ſi ſain eſt) & ſon mal toſt redreſſe.
Monſtrez doncq par effect que d'eux vous portez ſoin,
Car pour l'heure ils en ont plus qu'oncques grand beſoin;
Leur ſanté giſt en vous, & les pouvez guerir,
Pour Dieu ſecourez-les, avant que de mourir.
Quant au corps quelque mal par trop luy fait la guerre,
Au Chef pour ſon ſecours il s'addreſſe grand erre,
Et qu'eſt-ce qu'un bon chef faict lors pour ſon debvoir?
Tout ce que poſſible eſt pour ſa ſanté r'avoir :
Affin qu'enſamblement, par bon ordre & d'accord,
L'un à l'autre au beſoin ſerve d'ayde & confort;
Et ſi ainſi n'eſt faict, y prevoyant en temps,
Tous deux ſont en danger de perir mal-contents.

FIN.



LE PRINCE D'ÉPINOY

Hugues de Melun, créé prince d'Efpinoy en 1545, connétable héréditaire du Hainaut, & décédé en 1553, eut de fa femme Yolande de Werchin, dame de Roubaix, trois fils. L'ainé, Charles de Melun, prince d'Épinoy, mourut vers 1579 en laiffant fon titre à fon fecond frère, Pierre de Melun, qui porta les titres de Prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, fénéchal de Hainaut, &ª, & qui eft le héros de la chanfon fuivante. Le troifième fils était Robert, baron de Roubaix, &ª. Les deux frères furvivants, Pierre & Robert, fourniffent un trifte exemple des effets des difcordes civiles dans l'intérieur même des familles. Pendant la lutte contre l'Efpagne, Pierre fut du petit nombre des feigneurs belges qui reftèrent fidèles au parti des États, tandis que Robert fe reconcilia avec l'Efpagne, & devint un des chefs les plus zélés de la ligue des Malcontents. Il fut généreufement recompenfé de fa défection : il devint fucceffivement général de cavalerie, gouverneur d'Artois en 1579, chevalier de la Toifon d'or. Entre les deux frères, la haine fe mit à jamais.

Dès 1577, Pierre avait pris résolument la parti des États qui le nommèrent gouverneur de Tournai. Il fit exécuter dans cette ville un nommé Martin Huttin, greffier du Roi, qui du temps du duc d'Albe avait été là une forte d'inquifiteur & s'était rendu redoutable par fes injuftes pourfuites contre plufieurs perfonnes.

Au mois d'octobre 1578, Jean Sarrafin, abbé de St-Vaaft, à Arras, entreprit de le détacher du parti des États, mais ne réusfit point dans fes démarches. Après la réconciliation des feigneurs & des provinces wallonnes, les États d'Artois & de Hainaut effayèrent, de leur coté, de le gagner à leur nouvelle caufe. On lui envoya le fieur Joffe de Capen, écuyer, fieur de Cherpefteau, Oftregnies, &ª, porteur d'une lettre à Meffieurs des Eftats des pays, ville & cité de Tournay & Tournefis, datée de Mons, 13, 14 & 15 octobre 1578. Le prince d'Épinoy reçut fort mal l'ambaffadeur & fa lettre affez impertinente; il eut à ce fujet, avec Pierre Pentaflour, évêque de Tournai, une converfation fort curieufe (v. Le Petit, Hiftoire des Pays-Bas. St-Gervais, 1604. T. I. p. 725).

Il fut mêlé enfuite à une foule d'actions militaires ou politiques. A fon arrivée en Belgique, l'archiduc Mathias l'avait nommé grand-maître de fon hôtel &, par lettres patentes du 31 fept. 1579, « fuperintendant général des villes de Valenciennes, citadelle de Cambrai, Landrecies, Bouchain & pays à l'environ, enfemble de toutes autres villes, places, fortereffes & pays d'Arthois, Hainault, chatellenie de Lille, Douai & Orchies qui fe vouldront joindre à nous & aux États généraux du pays de par deça ». Voulant être de fait le gouverneur de ces localités qui, pour partie, reconnaiffaient l'autorité du roi d'Efpagne, il effaya de s'en rendre maître.

Dès le 6 octobre fuivant, il fit une tentative fur Valenciennes avec 300 écoffais & 150 chevaux, mais il ne réuffit pas & manqua d'être pris lui-même.

Au commencement de 1580, il eſt chargé par Mathias, ce prince faible & ennuyé, de remettre aux États l'acte par lequel celui-ci ſe dépouille de ſon gouvernement & rend ſes pouvoirs. Le 25 octobre, il envoie ſon lieutenant le ſieur d'Eſtrayelles ſurprendre la ville de Condé. Ce coup de main réuſſit; mais à l'approche d'un corps de malcontents, d'Eſtrayelles abandonna la ville. En 1581, appelé par les États de Flandre à commander leur petite armée, il eſſaya de faire une diverſion pour détourner les troupes de Farnèse du ſiége de Cambrai, pendant que le duc d'Anjou, de ſon côté, s'occupait de ravitailler la ville. Il ſe rendit dans les quartiers d'Ypres & de Dixmude, mais tout ſe borna à une eſcarmouche où il eut le deſſous. Ses troupes firent enſuite de continuelles ſorties de Tournai & faiſaient beaucoup de mal aux Malcontents du Hainaut. Un jour, il envoya le capitaine Turqueau ſurprendre la ville de St-Guiſlain, à 3 lieues de Mons. La ville fut priſe, mais Farnèſe la reprit bientôt & déshonora ſa victoire en livrant Turqueau à la torture & en le faiſant mourir.

Le prince d'Epinoy, prenant avec lui la meilleure partie de ſa garniſon de Tournai, entreprit une ſortie dans la Flandre occidentale. Par le conſeil du marquis de Roubaix, frère du prince, Farnèſe ſe réſolut de tenter pendant ce temps le ſiége de Tournai. Feignant de pourſuivre le prince d'Épinoy qui marchait vers Gravelines, il rebrouſſe chemin & vient inveſtir la ville.

Tout le monde ſait l'hiſtoire de ce ſiége & de la belle défenſe qui fut faite par la femme du prince d'Épinoy, Philippine Christine de Lalain, dont la ſtatue eſt aujourd'hui dreſſée ſur la grande place de la ville. La princeſſe d'Épinoy était la ſœur d'Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, chef des Malcontents. Elle avait épouſé le prince le 2 juillet 1572 & mourut à Anvers en juin 1582. Quant au Prince, il aſſiſte, le 10 février 1582, avec le prince d'Orange, au débarquement du duc d'Anjou, à

Flessingue, & à son entrée triomphale à Anvers. Vers la même époque, le roi Philippe II confisque ses biens & les donne à Robert, en créant celui-ci marquis de Roubaix.

Le 14 juillet, d'Anjou, accompagné des princes d'Orange & d'Épinoy, partit d'Anvers pour faire son entrée dans les diverses provinces; il alla d'abord en Zélande, puis à Bruges, à Gand & à Termonde. Après un combat indécis avec Farnèse, sous les murs de Gand, d'Épinoy resta dans cette ville pour veiller à la défense. Mais après l'entreprise d'Anjou sur Anvers, il quitta le pays avec ce prince, s'en alla à Dunkerque, puis à Calais.

Nous le perdons de vue. Il s'exila en France, où il mourut en 1594.

Après la mort de sa femme, il avait épousé en secondes noces Hippolyte de Montmorency-Hornes qui mourut le 19 août 1586.

En 1584, le roi Philippe II lui avait confisqué son titre de prince d'Épinoy pour le donner, ainsi que les biens, à Robert de Melun, qui ne jouit pas longtemps des dépouilles de son frère, car il fut tué en 1585 au siége d'Anvers, sans laisser d'enfants de sa femme Anne de Rolin, dame d'Aimeries & de Raismes.

La chanson que nous donnons est imprimée en pièce séparée : titre, six feuillets de texte & un feuillet blanc, in-8°. Elle sort de la même officine que la suivante. Le seul exemplaire que nous en ayons vu fait également partie de la collection de M. Jules Capron, à Ypres.

C. R.



CHANSON LAMENTABLE

Contenant les infortunes & defaftres furvenus au Prince d'Efpinoy, depuis qu'il s'eft retiré de l'obeyffance du Roy Catholicque.

Reprendant au contraire le bon fucces & valeureux exploictz des loyaulx Seigneurs & bons Vaffaulx de fa Ma^{té}.

Sur la Voix. Quand ce beau Printemps ie voy.

M. D. LXXXI.

Le Prince d'Efpinoy.

Depuys qu'ay faulfé ma foy,
Que i' auoy
A mon Prince catholique,
Je me trouve mal receu
Et deceu
Du faulx efpoir Oraingicque.

Premier voyant tous mes dars
Et Soldars
Malheureux en la querelle,
J'apperçoy en tous endroicts
Les bons droicts
Des Mal-contens qu'on appelle.

Penſant ſurprendre trois fois
En deux mois
Valenchienne la jolie,
J'en ſuis forty bien peureux
Et honteux
D'une affronte ſi hardie.

J'ay Mortaigne & Sainɛ̃t Amant
Bien ſouuent
Garny d'une eſtrange race.
Mais la veille des trois Rois,
Les Belgeois
D'aſſault m'ont vollé la place.

Anthoing le ſeulet deſir
Et plaiſir
De feu Monſeigneur & père
Par faiɛ̃t d'armes m'eſt rauy
Et ſaiſy
Du Marquis mon heureux frère.

Mon joly gouvernement
D'un moment
Du ſoldat, qui tout amine,
Eſt rongé iuſques aux os
Sans repos,
De la guerre qui le mine.

Ou eſt maintenant Courtray
De Tournay
L'enthier appuy & nourice?
D'allènes le vieulx ſoldat
Au combat
Ne s'y eſt pas monſtré riche.

La Noüe le Babillard,
Sur le tard
Nouriſſoit mon eſperance,
Mais le malheureux coquin
A la fin
Perd ainſy que moy ſa chanche. *(ſic)*

M'ayant touſiours aſſeuré
Et iuré
Qu'il ſurprendroit bientoſt Lille
Je m'en ſuis laiſſé piper
Et tromper
Ainſy qu'une ieuſne fille.

Au contraire ſon malheur
Et bon heur,
Du tout ſeconda mon Frère,
Lors que près d'Inglemoutier,
Le premier,
Il luy cria, Serre, Serre.

L'eſpoir de la trahiſon
D'ung Baron
Sur Mons & ſon Excellence,
Me tenoit le bec en eau
Au chaſteau,
Et me ſeruoit d'aſſeurance.

Eſtant ung peu ſecondé,
De Condé,
Penſoy r'avoir mon aleine,
Mais Montigny le gallant,
A l'inſtant,
M'a frotté, quictant la plaine.

Comme il a faict aux Flamens
Braves gens,
Près Quadret, & Dixmude,
Pourfuyvant leurs efquadrons
Aux tallons
D'une main gaillarde & rude.

Je m'ay fié bien en vain
Sur Bouchain,
Que lon difoit imprenable,
Mais le Ratelot meurdrier
Le premier
Ne l'a pas iugé tenable.

Auffy ville fans fecour
D'allentour
Ne peult fouffrir la tempefte
Des canons des Bien-contens
Que i'attens
D'heure à heure fur ma tefte.

Je ne conteray iamais
Les haults faits
Du Seigneur de Vile en Frife,
Qui comme parfaict Vaffal
Faict grand mal
Aux Oraingois & Hembize.

Niuelle prinfe en Braban
Par Don Iean,
Depuis trahie & ragée,
Ne faict penfer nuict & iour
Au fecour
Qu'on promet à la vollée.

Quand le Franchois eſt venu
Brave et nu,
Près Cambray pour ma qurelle
Mon frère l'a mis a mort
Dans ſon fort
D'ont il ha gloire immortelle.

Le glorieux Rochepot
Hugenot
Taſchoit faire la vengeance,
Je le voy fuïr de nuiɛ̃t
Sur le bruiɛ̃t
Du bon Prince de Plaiſance.

L'Eſcaut de ſon grand ruiſſeau,
Au Chaſteau,
Donne terreur à mon ame,
D'Auterive le butin
Au plus fin
Marchandeau, me faiɛ̃t infame.

Cambray mon ſeulet rampart,
Toſt ou tard
Quand ſera rendu au Prince,
I'ay peur de la main du Roy
Sur ma foy
Qui ne vienne en ma Province.

Portant m'a faillu ranger
Au danger
Comme faiɛ̃t une vipère,
Qui pour ſon aduanchement
D'ung moment
Sur le camp occiſt ſa mère.

Suyvant ce, i'ay par trois fois
En deux mois
Dreſſé mon deſſeing ſur Lille,
Mais ie ſuis infortuné
Et mal né
Pour violer ceſte fille.

Les Lillois qui ne ſont pris
M'ont apprins *(ſic)*
Une nouvelle gaillarde,
Secondé des Hugenos
Sans repos
Lille auray ſans canonnade.

Si le Regent, ou Senat
Sans debat,
Hors de la ville il les chaſſe,
Doublant la main du grand Roy,
Je m'envoy
En Allemaigne à la chaſſe.

Armentières & Breda
Peu en cha
Faillie, l'autre ſurprinſe,
Me contrainct boire du vin
Bien matin
Pour oſter ce qui me pinſe.

Du Roy l'on m'a ſouvent dict
Et redict
Qu'il me veult preſter l'oreille,
Mais de ne point me fier,
L'Orangier
Nuict & iour me conſeille.

Touteffois ie fuis efmeu
Quelque peu
De madame la Princeffe,
Et des Nobles compagnons
De renoms,
Grans zelateurs de la meffe.

Mais laiffant le bon aduis
Des amys,
Il me fault ioüer ma refte,
Car toute l'eau d'un torrent
Violent
Ne fçauroit laver ma tefte.

L'auteur au Prince errant.

Touteffois, Prince chreftien,
Penfés bien
A la mort qui vous talonne,
A l'enfer, & au doulx lieu
Du grand DIEU
Qui punit bien, & guerdonne.

FIN.

Fin de la chanfon, envoyée audict Prince d'Efpinoy, peu après qu'il eut failly, le iour S. Iop, X. du May, 1581, de furprendre la ville de Lille. Laquelle chanfon a depuis efté dediée à Monfeigneur de Montigny general de l'Infanterie du Camp de Sa Ma[té].





1581

Les provinces wallonnes s'étaient reconciliées avec le roi d'Efpagne ; le duc d'Anjou avait été nommé, par les États, fouverain des Pays-Bas & fe rendait dans fon royaume, avec tout ce qu'il avait pu raffembler de troupes. Pour s'oppofer à fon entrée, le duc de Parme marcha vers les frontières de France & mit le siège devant Cambrai qui tenait le parti des États. Ayant divifé fon armée en trois poftes, l'un fe tenant à Marcoing, l'autre à Crevecœur, le troifième à Vaucelles, il inveftit étroitement la ville. Un camp fe trouvait à Marquion.

La ville était défendue par Baudouin de Gavre, feigneur d'Inchy-en-Artois. C'eft pendant ce fiège, au mois d'Août, que cette chanfon a été faite, ainfi qu'il reffort des derniers vers. Chaque ftrophe eft dite par un des feigneurs qui formaient l'état major de l'armée des Malcontents, & l'on pourrait croire que les fentiments qu'ils y expriment font une ironie, tant ils diffèrent, pour quelques uns, des fentiments de la veille. L'or de Farnèfe y était bien pour quelque chofe. Les deux derniers couplets feuls font chantés par

« les provinces reconciliées » & les « Soldats en général. » Et que chante cette vile multitude? Il faut le lire.

Cette chanſon eſt imprimée en pièce ſéparée : titre, ſix feuillets de texte & un feuillet blanc, in-8°, ſans nom d'imprimeur & de ville. Il eſt poſſible qu'elle ſorte de l'officine de Jean Bogard, de Douai, qui a imprimé le traité de réconciliation du 17 mai 1579 & le ban & édit de proſcription du Prince d'Orange, 1580.

Le ſeul exemplaire que nous connaiſſons de cette pièce rare fait partie du riche cabinet de M. J. Capron, à Ypres.

C. R.



CHANSON NOUVELLE

pour encouraiger les Catholicques, à fe prevalloir contre le Prince d'Oranges, fes adhérens & alliez.

Sur le chant de *Prince de Condé*, ou quelque aultre voix à plaifir. M. D. LXXXI.

Le Prince de Parme.

Si les guerres paffées
De noz voifins François
Nous ont plufieurs années
Faict clicquer les harnois :
Que fera le fidelle
Que l'on veult oppreffer
Par une loy nouvelle
En ce pays enthier ?

Le Conte de Manffelt.

Lors la feule importance
D'un petit point d'honneur
S'attribuoit la France
Contre noftre Empereur :
Aujourd'huy l'hereticque
Veult noz ames ravir,
Et par faulfe practicque
Le tout anéantir.

Le Conte du Rœulx.

Faictes luy refiftence
Sacrée Maiefté,
Vous aurez affiftence
Du peuple cefte efté :
Car la memoire eft frefche
Des tyrans Oraingeois,
Qui ont plantez la prefche
Contre voz fainctes lois.

Le Conte Lalaing.

Vous avez pour leur plaire
Retiré l'eftrangier :
Les Gueulx pour vous defplaire
Ne s'en font que railler,
Difant en confiftoire
Nous n'avons nulz matins,
Qui de leur pouldre noire
Cafferont noz deffeins.

Le Marquis de Richebourg.

Partant fur voftre vie,
Huguenot remuant,
Dompté voftre furie
Par le traicté de Gand,
La liberté donnée
Par ung don liberal
Ne doibt eftre ampliée
Pour caufer ung fcandal.

Le Conte de Renebourg.

Ne brifez pas l'imaige
Ainfy qu'avez iurez,
Ne faictes point carnaige
Des moines & curez,
Blamant l'euchariftie
D'ung langaige picant,
Combien qu'il foit la vie
De l'ame du croyant.

Le Seigneur de Montigny.

Car Dieu tel malefice
Le Seigneur irrité
Punira voftre vice,
Et la poftérité :
Et fi par connivence
L'homme eft diffimulant,
L'éternelle puiffance
N'en fera tel famblant.

Le Conte de Bufquois.

Ny aura-il perfonne
Las, qui aura pitié
Du mal qui avironne
Du pays la moitié?
Souftenons la querelle
De IESVS noftre Roy :
Fy de la loy nouvelle,
Vive l'ancienne Foy.

Le Conte Hennyn Lietart.

L'Orangier par fineſſe
Nous penſoit abuſer,
Mais ſa faulce ſouppleſſe
Le fera reculer :
Sa foy eſt violée,
Il n'eſt pas noſtre amy,
Ny la sotte couvée
Du Flameng ennemy.

Le Baron de Raſſenghien.

Partant bon Roy d'Eſpaigne,
Grand Roy de Portugal,
Deſpliez voſtre eſpargne,
Pour monter à cheval,
Les Gueulx vous font la guerre,
Au pays, & à Dieu,
Penſant de leur tonnerre
Ruiner le ſainct lieu.

Le Baron d'Aubigny.

Sus ſus Prince de Parme,
Gouverneur du Pays,
Sonnez, ſonnez l'alarme
Contre ces ennemis,
Le grand Dieu des battailles
Vous portera faveur,
Et contre ces canailles
Il vous fera vaincqueur.

Le Seigneur de Noyelles.

Les prifonniers de Frife,
Et ceulx qui font à Gant
Detenus par Hembize,
Le vont bien tefmoignant :
Gardé bien voftre tefte
Montigny & Marquis,
Car on leur feroit fefte
Plus qu'au S. Iean l'exquis.

Le Seigneur de Bours.

Les rebelles de France
Noz anchiens ennemis
Ont iurez la vengeance
De leurs frères occis,
Près Cambray & Hautraige
Criantz à haute voix,
Gaignons de bon couraige
La victoire une fois.

Le Seigneur de Gomicourt.

Entre vous gens d'Eglife
Maintenez voftre eftat,
Priez Dieu fans feintize
Pour un heureux combat :
N'efpargnez la richeffe
Qu'avez du bon IESVS
Pour guerroyer fans ceffe
Contre tant de Hurlus.

Juan Baptifta de Monte.

Le peuple de fon zèle
Leur fera bien la part,
Souftenant la querelle
Mourra fur le rempart,
Defpliant la chevance
Pour vivre en fa maifon,
Et dompter l'arrogance
De ce Prince felon.

Le Seigneur de Licques.

Qui a vollé les villes
Du Roy, & fes chafteaux,
Et violé les filles,
Et pillé les bafteaux ?
C'eft une Orange amère
Qui faict brufler les os
Des Chreftiens pour complaire
Les frères Hugenotz.

Le Seigneur de Billy.

Les Franchoys heretiques
L'ont ainfy practicquez,
Quand des Roys catholicques
Les cœurs ilz ont brulez,
Puis d'une main hardie
Faict paffer l'innocent
La miferable vie
De ce monde prefent.

Le Seigneur de la Motte.

O bon Dieu quel oultraige
Quelle calamité,
Que l'hereticq peu ſaige
Nous a reſuſcité,
Ceſte ſeule miſère
Sans loing temps varier,
Sera la filandière
De noſtre bas quartier.

Le Seigneur Manuy.

Dieu de ſa douce face
Le vueille regarder :
Et luy faiſant la grace
De bien toſt s'accorder
Avecque ſon bon Prince
Qui l'a tant honnoré,
Comme auſſy la province
Ou il a demouré.

Les Provinces reconciliées.

Nobleſſe catholicque
Ne dormez maintenant,
Du long bois de la picque
Dechaſſez le meſchant,
Qui d'une doulce raige
Vous veult ſeigneurier,
En priſon & ſervaige
Vilainement traicter.

Les Soldats en général.

Et plaiſe au Roy de gloire
Au camp de Marchion
Envoyer la victoire
Aux Seigneurs de renom,
Qui vont teſte baiſſée
Chercher de toutes pars
Une belle iournée
De ces Franchoys pillars.

FIN.



Notes

Cte *de Manffelt*, Pierre Erneft, comte de Manffelt, Gouverneur de Luxembourg & de Chiny, né en 1501, mort en 1604, à l'âge de 103 ans.

Cte *du Rœulx*, Jean de Croy, Cte du Rœulx, feigneur de Beaurain, gouverneur du Tournaifis, plus tard de la Flandre, mort en 1581.

S^gr^ *de Bours*, Pontus de Noyelles, feigneur de Bours, gouverneur de Malines, tué en 1581 au fiége de Tournai.

Cte *de Renneberg*, Georges de Lalain, Comte de Rennenberg, baron de Ville, gouverneur de la Frife, frère cadet d'Antoine de Hoochftraeten, mort le 23 juillet 1581, au fiége de Tournai.

Cte *de Lalaing*, Philippe de Lalain, fire d'Efcornaix, baron de Wavrin, fénéchal de Flandre, grand bailli du Hainaut, mort en 1582.

Mis *de Richebourg*, Robert de Melun, Marquis de Roubaix, feigneur de Richebourg & de Ceumont, général de cavalerie, gouverneur d'Artois, en 1579, tué au fiége d'Anvers, en 1585, frère du prince d'Epinoy.

S^gr^ *de Montigny*, Emmanuel de Lalain, baron de Montigny, marquis de Renty, capitaine général & fouverain bailli du comté de Hainaut, grand-amiral, chef des Malcontents; mort le 27 décembre 1590.

Cte *de Bufquois*, Maximilien de Longueval, Cte de Bucquoy, feigneur de Vaulx, confeiller d'Etat d'Epée & chef des finances des Pays-Bas, tué au fiége de Tournai, en 1581, père du célèbre maréchal de Bucquoy.

Cte *Hennin-Liétard*, Jacques de Hennin, Marquis de la Vere, Baron d'Auxi, gouverneur d'Aloft, Grand-maitre des Eaux & Forêts du Hainaut.

Bon *de Raffenghien*, Maximilien de Gand, dit Vilain, comte d'Ifenghien, feigneur de Raffenghien, Gouverneur de la Flandre françaife & de l'Artois, etc. Né à Gand, en 1530, mort à Tournai, en 1583.

B^on^ *d'Aubigny*, Gilles d'Aix, dit de Lens, baron d'Aubigny, gouverneur du Quefnoy.

S^gr^ *de Noyelles*, probablement Jean de Noyelles, feigneur du Roffignol, du confeil de guerre, coufin de de Bours. Il y avait auffi parmi les Malcontents, George de Montigny, feigneur de Noyelles-fur-Efcaut, & Paul de Noyelles, gouverneur de Bapaume, frère de Pontus de Noyelles, feigneur de Bours.

S^{gr} de Gomicourt, Adrien de Gomiecourt de Cunchy, gouverneur de Maestricht & d'Hefdin, mort en 1596.

Jean Baptifte de Monte, capitaine d'une compagnie de chevaux, fe diftingua ainfi que François & Camille del Monte, dans divers combats, entr'autres au fiége de Harlem & à la bataille de Mookerheyde. (1)

S^{gr} de Licques, Philippe de Recourt, baron de Licques, gouverneur du Tournaifis, mort à Bruxelles, en 1588.

Bon de Billy, Gafpard de Robles, gouverneur de Philippeville & de la Frife, tué au fiége d'Anvers.

S^{gr} de la Motte, Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines, négociateur du traité de reconciliation entre les provinces Wallonnes & Philippe II, tué au fiége de Dourlens, en 1595.

S^{gr} Manuy, Nicolas d'Aubremont feigneur de Mafnuy-St-Pierre, colonel d'un régiment wallon, (le régiment du comte d'Egmont) gouverneur & grand bailly d'Audenarde, mort en 1584 ou 1585. Il y avait auffi parmi les capitaines près de Cambrai Jacques de Mafnuy, fils d'Euftache & de Jacqueline de Mahieu. Il fut tué pendant le fiége.

---

(1) Ces del Monte femblent être des aventuriers italiens venus en Belgique fous le gouvernement du duc d'Albe. On fait, qu'à cette époque, les familles d'Italie envoyaient uu peu partout leurs cadets en guife de diplomates, de condottieri, de ferviteurs politiques de tout genre. La famille del Monte Sta-Maria, dite auffi Bourbon del Monte, dans l'Ombrie, alliée aux Sforza, aux Farnèfe, etc., en a fourni quelques uns; nous foupçonnons ceux de Belgique d'en faire partie.



CHANSON SUR LA TRÈVE

DE 12 ANS

1609

On fait quelles pénibles négociations ont précédé la fameufe trève de douze ans qui termina provifoirement la longue lutte des Pays-Bas contre l'Efpagne. Nos provinces ruinées foupiraient après la paix, le peuple prenait en horreur une guerre qui était devenue, entre Spinola & Maurice, une forte de guerre de dilettanti dans laquelle tous les beaux cadets de France, de Navarre & d'Efpagne venaient faire leur apprentiffage du noble métier des armes aux dépens des populations. La Chanfon préfente exprime d'une manière énergique les fentiments & les vœux du pauvre monde, & nous y trouvons, ce qui eft affez audacieux pour ce temps-là, un épanchement de cette philofophie pacifique de Jacques Bonhomme, qui eft la même dans tous les temps, mais qui eft toujours couverte par le clairon du combat & les difcours des politiques.

Elle doit avoir pour auteur quelque poète de la rue peu familiarifé avec la grammaire, & l'imprimeur ne s'eft probablement pas donné la peine de faire la moindre correction au manufcrit.

Nous avons ſcrupuleuſement reſpeƈté le texte : ſauf l'addition de quelques virgules & accents indiſpenſables.

Cette Chanſon ſe trouve imprimée ſur un placcard, intitulé :

Pourtrait de Meſſieurs les Ambaſſadeurs, qui ont eſté a preſent a publié la Treſve pour XII ans en Anvers le 14 d'avril 1609.

Imprimé de nouveau en Anvers Par Abraham Verhoeven, ſur la Lombaerde Veſte au Soleil d'Or.

Une feuille in-folio, avec 8 portraits des Ambaſſadeurs groſſièrement taillés en bois. Au-deſſous de ces portraits, une Chanſon Nouvelle en flamand, ſuivie de la Chanſon en français.

L'original de cette pièce curieuſe & probablement unique appartient à M. Olivier, libraire de la Société.

C. R.



CHANSON NOUVELLE,

DE LA PAIX.

Sur un Chant nouveau.

Compere Colin
Sus qu'on ſe réveille
Jay a ce matin
Recue la Nouvelle
Que la guerre & tout failly
Et que la paix & venu
Reſjouiſſés nous de tous
Nous en aurons plus de maux.

Ayons de Mouton,
Margos ma fillette,
Poulets & Chappon
Car la paix & faite.
Craignons plus les piccoreux
Larrons ny hardy preneurs
Il nont plus la liberté
De voler en ſeureté.

Ayons donc de Bœuf
De porceaux & vaches,
Car tous ce Marraux
Mefchans & Gauacches
La nous ne mangerons plus,
Regard javoy cent Efcu
Dedans un perduit caché
Qui nont pas efté trouvé.

Voicy de foldats
Cache votre Bourfe
Quun de leur Goujarts
Ne vous la detrouffe.
Quoy il font tout defarmés,
Il viennent leur bras croyfez,
Nous n'ofteront point pour eux
Car nous fômes plus fort qu'eux.

Helas bonne gens,
Piteux & retraite,
Las voicy le temps
De noftre defaite.
La Guerre ne faut plus rien
Chacun eft maiftre du fien,
Helas nous mourons de faim
Pour Dieu donne nous de pain.

Coquin travaillés
Par force a lenvie
Et vous gaignerés
Voftre povre vie.
Vous portiez tous les jours
Le fattin & le velours,
Couvre vous de Canifas
Et allez porter le facx.

Mette ſi tu veux
La main a Charrue,
Pour dire mieux
Gaigner voſtre vie.
Et ſi tu me veux ſervir
Je promet de te nourrir
Ne blaſpheme plus Dieu
Et vous contente de peu.

Le marché & fait,
Quoy qu'il en arrive,
Ne voyla refait
Marchant de Chaudrille.
Cammarade vous ferés
Comme moy ſi vous me croyez
Ou ſi vous ſçavés mettiés
Retournez vous travaillés.

Helas à propos
Mon bon capitaine
Mettés en repos
Voſtre vielle Enſeigne,
Et vendés vos Courſelets
Vos Chevaux & Piſtolets,
Et vous n'aurés pas trop de tout
Pour vous mener juſques au bout.

FIN.





LA TRÈVE DE DOUZE ANS

1609

Voici fur la trève de 1609 une œuvre meilleure que la précédente. Elle émane d'un homme remarquable à tous égards & qui n'a pas encore fa biographie : il s'agit de Jean François Le Petit, greffier de Béthune.

Paquot ne lui confacre que quelques lignes & n'en parle pas favorablement, fuivant fon habitude quand il s'agit de proteftants. Il ne cite que deux de fes ouvrages, la *Grande Chronique* & *le Nederlandts Ghemeenebefte*. Le *Biographifch Woordenboek der Nederlanden*, par A. J. Van der Aa, ne lui en donne guère davantage. Il a cependant laiffé divers autres écrits. La meilleure notice que nous ayons fur Le Petit eft celle de De Wind, dans fa *Bibliotheek der Nederl. Gefchiedfchrijvers*, p. 282.

On connait peu fa vie. Paquot (II. 369) dit qu'il eft né vers 1546. Sur le magnifique portrait gravé par Chriftophe van Sichem, qui fe trouve en tête de la *Grande Chronique*, publiée en 1601 avec une préface datée de 1598, il eft mis ÆT. 56, ce qui ramène à 1545 ou à 1542. Dans une pièce de vers en tête de cet

ouvrage, il eſt dit qu'il deſcendait de famille noble, mais que ſon aïeul & ſon père s'étaient fait médecins. Quant à lui, il fut « au ſervice de la généralité & du Roy de France » & porta les armes. En 1566, il était refugié en Allemagne, pour cauſe de religion, en 1577 il était greffier de Béthune & prit part à la deſtruction du château qui tenait cette ville en bride. Entre 1595 & 1598, il était notaire à Middelbourg; mais comme ces fonctions lui rapportaient trop peu pour vivre; il eſſaya d'y ajouter le produit du travail de ſa plume. Depuis 1566 déjà, il s'occupait de traduire, en la remaniant & en la complétant, la *Cronycke van Hollant, Zeelandt, ende Vryeſlandt*, etc. dite *diviſie chronycke*. Il y joignit une chronique de la Gueldre & de Zutphen & porta l'histoire des événements juſqu'en l'an 1600. Ne trouvant pas d'éditeur, il s'adreſſa aux Etats de Hollande, Zélande, Friſe & Gueldre & parait en avoir obtenu des ſecours. Son ouvrage voit le jour en 1601 : la dédicace eſt datée d'Aix-la-Chapelle, 1598.

Si la première partie de ce travail n'eſt qu'une traduction de la *diviſie-chronyk* un peu refondue çà & là, la ſeconde partie, comprenant l'hiſtoire depuis 1556, eſt particulièrement intéreſſante. Le Petit ayant aſſiſté à une foule d'événements comme acteur & comme témoin, nous donne ſouvent des détails qui ne ſe trouvent pas ailleurs; on remarque, par exemple, ſes relations des combats ſur mer, de 1572 à 1574. Dans la dédicace de ce 2e volume à Maurice de Naſſau, Le Petit nous apprend que, pendant ſon exil volontaire, Guillaume le Taciturne l'avait « daigné recevoir au nombre de ſes ſerviteurs domeſtiques. » Il vivait encore en 1615 & habitait la Hollande. Nous ignorons le lieu & la date de ſa mort.

Voici les ouvrages que l'on mentionne de lui.

1° *La Grande Chronique ancienne & moderne de Hollande, Zéelande, Weſt-Friſe, Utrecht, Friſe, Overyſſel & Groeningen*

jusques à la fin de l'an 1600. Dordrecht, de l'impreſſion de Jacob Canin, pour l'auteur, 1601, 2 vol. in-fol. avec frontiſpice, portrait de l'auteur & divers portraits de ſouverains, gouverneurs, etc., par Chr. van Sichem.

Dans la préface de l'ouvrage suivant, l'auteur dit que cette chronique a été imprimée deux fois en France & traduite en anglais. Nous croyons qu'il ne faut pas entendre cela dans le ſens littéral, c'eſt-à-dire d'une réimpreſſion complète de ſon travail. Du moins, nous ne trouvons pas de trace d'une autre édition de ſa chronique, mais il exiſte une ſorte d'abrégé un peu remanié, qui a paru ſous le titre de :

L'hiſtoire des Pays-Bas depuis 1560 *à* 1602. S. Gervais, Jean Vigneron, 1604, 2 vol. in-8°.

Cette hiſtoire eſt une reproduction preſque intégrale du tome II de la *Chronique*, avec quelques additions pour conduire le récit juſqu'à la fin de 1602, additions dues, dit l'imprimeur au lecteur, à « un de mes amis ». Telle qu'elle eſt, on peut dire que cette hiſtoire eſt une des plus ſubſtantielles & des plus exactes que nous ayons ſur l'époque des troubles.

2° *Nederlandts Republycke beſtaende in Staten ſo generale als particuliere van t'hertochdom Gelder, Graeffchap van Hollant... int breede beſchreven met alle hare Steden, Fortereſſen,.. geconfereert ende vergeleken met die vande Swytſerſche Cantoenen, etc.*, door Jan François Le Petit, Greffier van Bethune in Arthois. Tot Arnhem, by Jan Janſzen, 1615; 1 v. 4° oblong.

Paquot, De Wind, etc, donnent le titre de cet ouvrage avec cette variante : *Nederlands Ghemeenebeſte, beſtaende in Staeten ſoo alghemene als byzondere*, etc. C'eſt probablement le titre primitif dans lequel on a remplacé les mots d'origine françaiſe (*Republycke, generale, particuliere, fortereſſen, etc.*,) par de véritables mots flamands. On le trouve mentionné auſſi de cette

manière : *Eygentlycke beschryvinge der vrye Nederlandsche Provintien*, mais c'est le titre gravé sur le beau frontispice qui précède la dédicace aux Etats-généraux.

Cet ouvrage est une description des Provinces-Unies avec planches représentant les vues des principales villes. Il l'a écrit, dit-il, « pour faire autrement que Louis Guicciardini; car celui-ci n'a pas été, dans son ouvrage, aussi heureux & aussi véridique que ne l'a été son frère *(sic)* François Guicciardini dans son histoire des Guerres des Pays-Bas *(sic)*. (1) » L'auteur a puisé largement dans la *Batavia* de Junius; néanmoins, il y a ajouté çà & là des renseignements pleins d'intérêt local.

3° *Sonets des grands exploicts victorieux de hault & puissant seigneur* MAURICE *prince d'Orange, comte de Nassau, Catzenelleboghen,... admiral général de la mer des Provinces Unies depuis son advenement ausdits gouvernemens jusques à la fin de cest an présent.* Par J. F. L. P. G. D. B. 1597. in-4°, de 42 ff. n. ch.

Édition originale. Voyez *Messager des sciences*, etc. Gand, 1862, p. 377. Article de M. H. Helbig.

Sonets des grands exploits victorieux de hault & Puissant seigneur Maurice, Prince d'Orange, comte de Nassau, etc. Admiral général de la Mer des Provinces Unies, depuis son advenement ausdicts gouvernements, jusques au commencement de cest an présent M. D. XCVIII. *Sur la fin sont adioustez certains Poëmes Latin & François de la deffaite miraculeuse de*

(1) Om een volcomene beschryvinge van dese Nederlanden te versamelen ende by een te bringen : alles op een andere maniere als Louys Guichiardin Italiaen in syne Nederlandsche historie gedaen heeft. Waer inne hy soo geluckich ende warachtich niet en is als synen broeder François Guichiardin in syne Historie van de Nederlantsche oorloghen. »

l'armade navale (efcriée invincible) de Philippes, Roy de Caftille, l'an 1588. *Et d'aucunes autres chofes advenues audit an. Et joincts quelques fonets particuliers.* Par J. F. L. P. G. D. B. Anno 1598, in-4°, de 87 ff. non chiffrés.

Deuxième édition augmentée d'une feconde partie. Voyez *Bull. du Bibl. belge*, XII, p. 330, article de M. Lekime & *Meffager des fc.*, 1870, p. 251, art. de M. Helbig. Brunet, *Manuel*, V. 444.

4° Le poëme fur la trêve que nous publions.

M. H. Helbig attribue à Le Petit : *a.* la *Refponce au poëme d'advis pour la paix Belgique compofé par Léon de Meyere d'Anvers*, etc., poëme qui fera partie du 2e volume de la préfente publication.

b. Cantique d'action de grâce pour la deffaicte & diffipation de l'armée d'Efpagne en l'an 1588. Imprimé à Harlem, par Gilles Roman, 1588, in-8°. L'attribution à Le Petit de ce livre eft reprife du catalogue Victor Luzarche. Paris, 1868, p. 324. Nous doutons qu'elle foit probable. L'auteur du livre dit avoir « fait imprimer par Plantin quelques ouvrages français qu'il avait compofés dans fa jeuneffe. » Parmi les publications de Plantin, nous n'en trouvons aucune qui puiffe être attribuée à Le Petit. Nous trouvons dans la Collection Meulman, aujourd'hui à Gand (Catal. n° 702) : Triumph-liet over de grootmachtighe Scheeps-Armade van Spaignen, int Jaer o. H. 1588. Op de Wyfe van den 49. Pfalm. Ghemaeckt door den eerfamen ende gheleerden Arnoldus Cornelii. In fynen leven Dienaer der H. Evangelii binnen de Stadt van Delft. Le poëme français eft-il une traduction de celui-ci?

c. Un pamphlet en vers fur la prife de Huy, auquel Jean Polit répondit par fa *Prognofie de l'Eftat de Liége*, & dont aucun exemplaire ne paraît être parvenu jufqu'à nous. L'attribution

eſt bien vague. Et ne peut-on pas douter que Le Petit, dont la vie ſe paſſe en Hollande, ſe ſoit mêlé des affaires de Liége?

d. Dialogiſme auquel ſont entreparliers l'Empire, la France, l'Eſpagne, l'Union des eſtats des Pays-Bas, Rome, bonne raison.... Et quelques ſonnets à l'infante d'Eſpagne & autres avec un cantique d'action de grâce pour la victoire obtenue des Eſpagnols par le prince Maurice de Naſſau, le 2 juillet 1600. S. L. in-4° de 2 ff. & 83 pp. M. Helbig fonde ſon attribution ſur ce que l'épitre dédicatoire de ce livre, adreſſée à Maurice de Naſſau, eſt ſignée L. P. Nous ferons remarquer que Le Petit, dans tout ce que nous connaiſſons de lui, n'a jamais ſigné de cette manière. Ces lettres déſignent probablement l'auteur inconnu de l'ode qui ſe trouve en tête du 2e volume de la *Grande Chronique*, ode ſignée L. P. & dont les termes ne permettent pas de l'attribuer à Le Petit. C'eſt une petite énigme à deviner.

Le poëme que nous publions comporte, dans l'original, une pièce in-4° de 10 ff. avec le titre. La *Bibliotheek der Nederlandſche Pamfletten* (n° 767) ſignale un tirage portant au verſo du titre une dédicace à Floris van Palland, comte de Kuilenburg. Cette dédicace n'exiſte pas dans un autre exemplaire mentionné au *Catalogus van de Tractaten, Pamfletten &a*, de M. de Meulman. Elle n'eſt pas non plus dans l'exemplaire que nous avons ſuivi & qui appartient à M. Olivier, libraire de la Société.

Pour le reſte, ſuivant le rédacteur de ce dernier catalogue, les exemplaires ſont identiques.

C. R.

LES FRVICTS
DE LA PAIX, SOVBS

le nom de TREFVES, entre les Sereniſſimes Philippe troiſieme du nom *Roy des Eſpagnes, les Archiducs Albert, & Iſabelle d'Auſtrice, Ducs de Brabant, &c.* Et les Illuſtres Eſtats Generaulx *de la Republique des Provinces vnies du Pays-Bas,*

Conclüe en Anvers le neufieſme du mois d'Apuril 1609.

PSAL. 133.

O combien eſt plaiſant & ſouhaitable
De voir enſamble en concorde amiable,
Frères vnis ſ'entretenir.



A VTRECHT,

Par Salomon de Roy, Imprimeur ordinaire de Meſſieurs les Eſtats dudict Païs. 1609.

SONETS.

1.

M*ESSAGIERE du ciel*, de paix avant-courière
Trefue, qui ofteras de la guerre le fais,
Qui après longe attente en fin fera la paix
Entre tous les Belgeois fincère & droicturière.

Quarante ans il y a que Bellone la fière
Nous a tenus foubs pieds, vfans de tous fes traicts
Sanguinaires & faulx, dont on vyd les effects
Accroiftre tous les jours d'une façon meurtrière.

Maintenant cefte *trefue* & ceffion des armes,
Nous affranchit de peur, des fraieurs, & vacarmes,
Et pour le moins douze ans nous fera refpirer.

Car nous voyons defja de la paix la naiffance,
Dont nous aurons en bref la pleine joüiffance,
Laquelle au doux repos nous fait tant afpirer.

2.

O *Paix*, heureufe paix, de Dieu fois tu bénie,
Que des hommes auffi le cœur & le parler
Te béniffe à jamais, quand feras receuiller
Tes fruicts à la Belgie enfemble réunie.

Car tu rappelleras celle qui fut bannie
Long temps bien loing de nous, & qu'on vyd en aller,
Ainfi qu'on void les eaux d'un torrent efcouller,
Richeffe, & le bon temps, fa doulce compaignie.

Tu refufciteras la grace & la fplendeur,
La beauté, l'ornement, l'eftat & la grandeur,
Dont ces bons *Pays-Bas* avoyent perdu la veüe.

Et par tes beaux effects fleuriront deformais
Les meftiers, & les arts, plus qu'ils firent jamais,
Que par guerre & difcord la Belge avoit perdüe.

3.

C'eſt toy, paix, doulce paix, que le Dieu debonaire
Eſt allé retirer des antres ténébreux
D'envie & de diſcord, miſéricordieux
Te ramenant chez nous par voye extrordinaire.

Jaçoit que ton retour, ne puiſſe guères plaire
A Bellone, n'a Mars, qui d'un regard afreux
Monſtrent que leur deſplait ce ſuccez tant heureux
De ton recouvrement, qu'ils nous ont ſceu diſtraire.

Auſſi pour ces biens faicts, paix, amoureuſe paix,
Que ce Dieu tant benin te retire du fais
Qui te preſſoit ſi fort ſous ceſte dure guerre.

Acolle gayement, mets toy à careſſer
La Iuſtice ſacrée avec un doux baiſer,
Et par voz beaux accords gouvernez ceſte terre.

4.

Paix, deſirée paix, ſois donc la bien venüe,
Sus ſus qu'à t'embraſſer nul ne ſoit pareſſeux,
Mais qu'à te recepvoir chacun ſoit deſireux.
Et qu'au pays tu ſois mieux qu'onques maintenüe.

Que le cruel diſcord qui noſtre heur diminüe,
Les traiſtres & mutins, & les ſeditieux,
Qui d'argent & d'honneur ſont tant ambitieux,
Diſparoiſſent ainſi comme en l'air fait la nüe.

Que ce qui empeſchoit noſtre felicité,
Soit arrière de nous au plus loing rejetté :
Et que de ſang epandre il ne ſoit plus memoire.

Que la lance & les traicts, l'harquebuſe, & les dards,
La targe & coutelas, drappeaux & eſtandarts
S'en aillent ſur les Turcs chercher une autre gloire.

5.

Par toy, Paix, belle paix, du grand Dieu les merveilles,
Ses trefpuiffants effects, & l'extrême vertu,
Y feront admirez : & l'orgueil abatu
Des tyrans, exerceants cruautez non-pareilles.

L'honneur du tout puiffant fonnerat aux oreilles
De tout homme vivant, qui le chemin tortu
Delaiffant, fe verra deformais reveftu
Des graces du Seigneur, qu'il n'eut onc de pareilles.

Par tout de l'Eternel le los refonnera,
Le petit auffi bien que le grand chantera
Louanges au Seigneur Conducteur des armées.

Femmes de tous eftats fes faicts anonceront,
Et leurs chants delicats au ciel efleveront,
Eftant à loüer Dieu de bon cœur animées.

6.

Par toy, paix, jufte paix, la Juftice facrée
Refumera fes faincts & premiers errements,
Et ne fe verront plus que juftes jugements
Entre les nourriffons de la divine Aftrée.

Ez lieux où paravant elle eftoit agarée,
Et où on lui faifoit de grands achoppemens,
Elle recouvrera fes plus beaux ornements,
Et plus que jamais onc y fera reverée.

Mefmes au plus profond des fpelonques & bois,
De Juftice f'oyra la redoutable voix,
Voire jufques au centre infernal de l'Averne.

Il ne fe verra lieu tant affre & tant hideux,
Et tant foit il caché par ces terreftres lieux,
Qui fous un Juge droict ne flechiffe, & profterne.

7.

Le ſoldat picorant, jaçoit qu'en compagnie
Il ſoit de quelque chef pour chercher le butin,
Pour boire & triumpher, ou parer ſa Putain,
Lors qu'il verra d'argent ſa bourſe deſgarnie :

Devra malgré ſon cœur chercher une autre vie,
Et quitter les couleurs bleu, jaune, eſcarlatin,
Les paſſements d'argent, d'or, velours & ſatin,
Pour vivre doulcement auprès de ſa meſgnie.

Mais ſi trop deſbauché il veut perſeverer
A piller, & robber, battre, & dilacerer,
Alors il ſentira le bras de la Juſtice.

Si bien qu'il n'y aura lieu tant ſoit egaré,
Où tel homme pourra ſe trouver aſſeuré
Veu que toy, juſte paix, y dois mettre police.

8.

Par toy, paix, ſaincte paix, ſe verront fréquentées
Les Univerſitez : & d'hommes treſſçavans,
Philoſophes, Docteurs, & Nobles Eſcrivans,
Seront plus que jamais les leçons eſcoutées.

Louvain, Leyden, Doüay, en feront augmentées
En nombre d'eſcoliers de tous lieux arrivans :
Qui l'eſtude & leur cours ardamment pourſuyvans,
Rendront plus que devant ces villes habitées.

Et par ce beau moyen ſera ce Pays-cy
Au lieu de Piaffeurs, d'hommes doctes farcy,
Et au lieu de ſoldats, de gens d'intelligance.

Au lieu de jeunes gens à la guerre adonnez,
En tout cas diſſolus, de tout deſordonnez,
Le jeuneſſe ſera confitte en ſapience.

9.

Ce ſèra grand plaiſir au Père de famille,
Fut d'eſtrange pays, à venir viſiter
En toute ſeureté ſon fils, & eſcouter,
De combien à l'eſtude il ſe trouve docile.

D'entendre ſa leçon, fut d'Ovide, ou Vergile,
Terence, ou Ciceron, ou l'oyant diſputer,
Et de ſes compagnons, les *ergots refuter*,
Ou qu'à paſſer Maiſtriſe il le verrat habile.

Il n'eſpargnera rien pour le mettre au degré
Des Maiſtres, & Doƈteurs d'un Collége ſacré,
De Theologiens, des Loix, ou Medecine,

Quoy qu'il doive couſter il ſ'y efforcera,
La deſpenſe en cela point ne luy pelera,
Voyant ſon fils promeu par ſa ſeule doƈtrine.

10.

Par toy, Paix, riche paix, iront ſans nulle crainte,
A pied ou à cheval, par les villes & champs,
Hors de doubte & de peur des voleurs ou meſchants,
Tous hommes voiagers par compaignie mainte.

Ceux qui de grand' ardeur du gaing l'ame ont atainte,
Diligents trafiqueurs, & curieux marchants,
Par montagnes & vaulx la richeſſe cherchants,
Pour cauſe du danger ne feront plus de plainte.

Et tout ainſi qu'on dit que dans la republique
Des Suiſſes, le marchant, ou l'homme paſſager,
Porte au bout d'un baton ſa bourſe ſans danger :

Ainſi par ces Pays l'homme faiſant traficque,
De l'un à l'autre lieu ſeurement voiageant,
A la veüe de tous portera ſon argent.

11.

Celuy qui ſur la mer voudra chercher gaignage,
Ne craindra deſormais le Pyrate voleur,
Ny l'eſcumeur de mer, ny ceux qui ſous couleur
De guerre, vont ſur l'eau empeſcher le paſſage.

Rien ne l'empeſchera d'entreprendre un voyage
Soit qu'il fut long ou court, accompaigné de l'heur
Qu'il ſçauroit deſirer : reſtant la ſeule peur
De tempeſte & tourmente, ou de quelque naufrage.

Si bien qu'après avoir l'Océan parcouru,
Nous irons viſiter le très-riche Peru,
Le Golphe Mexican, la Cube, & l'Amerique.

Le Breſil Indien, où le plus pur or croiſt,
Et paſſans au travers du Magalan d'eſtroit,
Par la mer pacifique irons à l'Antarticque.

12.

Par toy, divine paix, le Laboureur champeſtre,
Reprenant ſa charrüe & ſes beufs ou chevaulx,
Cultivera les monts, les campagnes & vaulx,
Y faiſant le froment, l'orge, & l'avoine croiſtre.

Et pour ſes beſtiaux à corne faire paiſtre,
Ses poulains nourriſſiers, & ſes haras tant beaux,
Faiſant flotter ſes prez, retiendra les ruiſſeaux
D'eau, qui d'un cler ſourgeon, ne faiſoyent que de naiſtre.

Et le long des courants qui ceignent les vallées,
Il y fera planter en rengs droits & egaulx,
Des ormes, des peupliers, des auſnes, ou des ſaulx.

De ſes jardins fruictiers par grandes mandelées,
Il cœuillera des fruicts delicats à manger,
Et ſous un arbre frais pourra ſe ſoulager.

13.

Le Vigneron groffier pour avoir bonne adreffe
De la douce liqueur du Nectar precieux,
Qui luy face oublier fon labeur envieux
En fa maturité, travaillera fans ceffe.

Car avant que pouvoir le mettre fous la preffe,
Après qu'à le befcher il aura fait fon mieux,
Preft à monftrer fes jects, il fera ftudieux
De le faire monter foit de droict, ou en treffe.

Puis eftant devenu d'Automne en la faifon,
(Après tant de travail) à bonne meurifon,
C'eft alors que le plus il y prendra de peine,

A le cœuiller, preffer, efpurer & cuver,
Dont il puiffe foymefme, & un autre abreuver,
S'efjoüiffant d'avoir eu vendange fi pleine.

14.

Induftrieufe Paix, c'eft toy qui nous rameine
Tant de fi belles arts, les beaux ftils & meftiers,
Qui fi long temps efpars en eftranges quartiers,
Avoyent eu ces pays & leurs villes en haine :

Aymans mieux autre part vivre en mifère & paine,
Que d'eftre en leurs Pays fains, heureux, & entiers,
Où jadis ils eftoyent du nombre des rentiers,
Pour poffèder ailleurs doctrine plus certaine.

C'eft donc par ton moyen qu'ils s'en font retournez
C'eft toy, fille de Dieu, qui les a ramenez
Avec tous leur moyens repeupler la Patrie.

Tout ce bons Pays bas qui d'un tel bien joüyt
De joye faulte à mont, chacun s'en resjouyt,
Et n'eft homme fi dur, qui Dieu n'en remercie.

15.

Ceux qui eſtoyent eſpars en France & Angleterre,
Ooſtland & Allemaigne, & au pays voiſin
De Sambre, Meuſe, & Somme, ou confinans le Rhin,
Avec ceux qui reſtoyent en plus loingtaine terre :

Entendans le retour de paix viendront grand erre,
Meſmes les habitans du Pau, Arne & Theſin,
Reviendront en Anvers dreſſer leur magaſin
Plus riche, qu'il n'eſtoit paravant noſtre guerre,

Tant de meſtiers divers, Drappiers, & Changeaniers
Veloutiers & Trippiers, Sayteurs, Bombaſiniers
Satiniers, Caſſatiers avecque leur outilles.

Joyauliers opulents, Peintres ingénieux,
Imprimeurs diligents, Sculpteurs induſtrieux,
Retourneront chez eux avec leurs extenſiles.

16.

Par toy, Paix, ferme paix, le povre mechanique,
Qui durant noz combats a l'ouvrage chomé,
Et par ne rien gagner eſtoit preſque affamé,
Voyant ja deſnüée & vuïde ſa boutique :

Rentrera deſormais en plus ample trafique,
Et pourra recouvrer le gain accouſtumé,
(Auſſi long temps qu'il ſoit à l'ouvrage animé,
Et qu'il ne prendra pas profit par voye oblique.)

Le povre travailleur, porteur, gaigne-denier,
Le ſimple bucheron, le sot bobelinier,
Auront doreſnavant moyen de pouvoir vivre.

Et contents de leur gain ſe tiendront plus heureux,
Que ceux qui des honneurs & des biens deſireux,
Sont couſtumiers des Roix, la Court, & le train ſuyvre.

17.

On ne verra plus nuls caymans de ville en ville,
De village en village aller pour mendier :
La Police fera ce meftier oublier,
Et de f'acouftumer cefte vie fi vile.

On leur ferat apprendre un meftier plus utile
A tous en general, & en particulier,
Pour les faire munir à fçavoir manier
Un marteau, un fifeau, un coutre, ou une outille.

Il faudra dechaffer un tas de marmiteux
Affis à des portaulx, faifans bien le piteux,
Les mettant à l'ouvrage, ou bien sur les galères.

Mais des povres recreuz preffez de beaucoup d'ans,
Vefves & orphelins, & des petits enfans,
Les Magiftrats feront leur apuy, & leurs Pères.

18.

Par toy, Paix, noble paix, les fuppofts de Nobleffe,
Ducs, Princes, & Barons, Comtes & grands Seigneurs,
Qui par feule vertu font commis Gouverneurs
De villes & Pays, tous comblez de proüeffe :

Auront, & à bon droict, matière de lieffe,
Loüand le Tout puiffant du profond de leur cœur,
Qu'après avoir aquis tant de los & d'honneur,
Il luy plait conferver leur eftat & richeffe.

Car eftans du danger de la guerre faulvez,
Et à toy, belle Paix, doucement arrivez,
Ils auront deformais felicité qui dure.

Puis à te cultiver & te faire fleurir,
T'aymer & embraffer, & Juftice cherir,
Ils y employeront, tous leurs fens, foin, & cure.

19.

Ils auront le deduict plaisant & delectable
Des bois, & des forests, des montagnes & vaulx,
De la campagne ouverte, des prez, des jardins beaux,
Et des doux ruisselets à la veüe agreable.

Là librement pourra sa compagne amiable
Un chacun pourmener, devisant des travaux
A la guerre soufferts, des encombres & maulx
Qu'ils ont esté contraincts voir d'un œil pitoiable.

Où par fois reposans sous quelque ombrage frais,
A sa Dame il dira ses gestes, ses haults faicts
Aux armes, ses succez, son heur, sa destinée.

Puis pour se soulager de tant de maulx passez,
Apres que sur l'herbette ils s'auront embrassez,
Pour rafiefchissement prendront le bon Penée.

20.

Ils n'auront plus de peur pour aller à la chasse
Des Frybuiters felons, ny d'aucuns ennemis,
Qui s'auroyent par les bois en embuscade mis,
Ou qui tiendroyent ez bleds de remise leur place.

Librement ils pourront suyvre à la routte & trace,
Le Cerf & le Sanglier : ou s'ils sont endormis,
Ils les feront lever du lieu qu'ils sont remis,
Tousjours les poursuyvant d'une gentile audace :

Jusques à ce qu'estans contraincts laisser les bois,
Il leur faille quitter en plain champ les abois,
Et que les chiens recreuz en ayent la curée.

Aussi n'auront les loups nulle part de repos,
Non plus que les regnards, mais poursuyvis à dos,
Auront des chiens courants la pance deschirée.

21.

Ceux qui aymeront mieux ſuyvre la vollerie,
Ils auront la perdris, la pye, ou le canard,
Le héron, le milan, que le ſacre hagard,
L'autour, ou le faulcon, aſſaudront en furie.

Il y aura par tout plaiſante hüerie,
Si d'aventure on void branché l'aigle baſtard,
Et pour le guerroyer on envoye au hazard
Trois de ces grands oiſeaux pour luy oſter la vie.

Si les Seigneurs ſont las du plaiſir des pleins champs,
Des montagnes, & bois : qu'ils ſ'en aillent traçans,
Plus bas, par les eſtancs & parmy les rivières :

A peſcher le poiſſon, à tirer aux oiſeaux,
Qui couſtumièrement hantent le bord des eaux.
Ez lieux mareſcageux, ou parmy les fondrières.

22.

Tels Seigneurs trouveront tout le long de l'année
A quoy prendre plaiſir, ſoulas, & paſſetemps,
Si tant eſt (pour le moins) qu'ils ſe tiennent contens
De telle faculté que Dieu leur a donnée.

La burgeoiſie auſſi en bien mieux fortunée
Que le petit commun, quand viendra le printemps,
Quittans la ville iront leurs cenſes viſitans,
Pour celle reparer qu'il verront ruinée.

Le Cenſier à ſon tour ſ'en ira viſiter
En la ville ſon maiſtre, & ſa Dame inciter,
Venir joüer aux champs, & manger la jonchère.

Ou à la dedicace, mainte gentil valet,
Danſera gayement au ſon du flajolet,
Après qu'il aura fait au diſner bonne chère.

23.

Par toy, joyeuse paix, aux villes & villages,
On n'oira desormais que tout esbatement :
Chacun des maulx passez aurat allegement,
Mettant tous en obly les escoulez ravages.

Celuy qui fut premier devançant tous les aages,
L'aage doré prendra ses premiers errements :
Et ne s'y verront plus aucuns achoppements,
Ny du mal advenir nuls sinistres presages.

Tout ira fleurissant tousjours de mieux en mieux,
L'envie, le desdain, le discord odieux,
Chercheront les enfers pour leur siége & demeure.

En leur lieu logeront chez nous tranquillité,
Repos de conscience, amour, & charité,
Qui nostre heur augmentans croistront à chacune heure.

24.

Ceux qui ne cognoissoyent Dieu sinon qu'en peincture
Et n'en faisoyent estat que par forme d'aquit,
Nonchaillans le Seigneur qui cy bas nous naquit,
Prenant pour nostre bien nostre humaine nature.

Le Roy de tous les Royx sur toute creature,
Qui, par sa passion le salut nous aquit
Quand par sa digne mort, la mort mesme il vainquit,
De son sang precieux lavant nostre soüilleure.

Ceux (dis'je) tant ingrats qui ne l'ont recognu,
Et jusqu'à maintenant compte n'en ont tenu,
En auront desormais parfaitte cognoissance.

Car par toy, saincte paix, leur serat anoncé
Le salut qu'en la guerre il avoyent renoncé,
Et de tant de forfaicts viendront à repentance.

25.

Par toy, paix, pure paix, ces Pays repurgez
Seront de bougerons, bardatſes, & forſantes,
De ces Botadios, harpyes eſſuçantes
L'argent de noz Pays ſi long temps affligez.

Bourguignons, Allemans, Reytres nouveau forgez,
Couſteuſes nations ceſte terre gaſtantes,
Qui juſqu'à maintenant nous ſont ſi cher couſtantes,
S'en iront, & jamais n'en ſerons fourragez.

Mais un chacun à part, & ſous la propre main,
En paix vivra chez ſoy, & mangera ſon pain,
Auprès de ſon fouyer avecque ſa famile.

Rendans graces à Dieu du vivre journalier,
Et de ce qu'il luy plait ainſi les deſlier,
D'une ſorte de gens brutale & incivile.

26.

Au lieu des ces forains, nous verrons la ſimpleſſe
Des pères anciens reprendre nouveau cours,
A la ſeule vertu chacun aura recours,
Et à Dieu ſeulement tous prendront leur addreſſe.

On n'oira plus parler la bouche mentereſſe,
On ne traittera plus de doubles & faulx tours,
Mais on verra plutoſt, droittement à rebours,
La foy, la loyauté, la verité maiſtreſſe.

On n'oirra plus jurer, renier, & blaſmer
Le nom de Dieu, ny moins encore blaſphemer,
Ny vivre à la façon d'un execrable athée.

Mais en ſimplicité tant de corps que d'eſprit,
Chacun s'efforcera de vivre en Jeſus Chriſt,
Duquel la ſainđte voix ſera mieux eſcoutée.

27.

Voila les beaux effects que toy, paix belle amie,
Produiras desormais, ce seront là les fruicts,
Que nous en cœuillerons, & dont serons servis,
Maugré tous ennemis, leur rage, & leur envie.

Dont jamais ne sera que je ne m'estudie,
A chanter les grands biens qu'ores tu nous produicts,
Maintenant qu'au bon temps tu nous mène & conduits,
Tenant bien loing de nous toute guerre bannie.

Et tout ainsi qu'on dit en un propos vulgaire,
La cause de tous maulx estre la triste guerre,
Je dirai *que la paix est cause de tout bien.*

Et comme Christ a dict, *que l'homme pacifique*
Sera dict fils de Dieu, *de nature Angelique*,
Ainsi l'homme appetant la guerre ne vault rien.

28.

Comme on void le beau temps de près suyvre l'orage,
La pluye & les frimats par Phœbus dechassez,
L'air, la terre, les gens, les fruicts mesme lassez,
D'un temps si mal plaisant prendre nouveau courage.

Et qu'il n'y a saison d'un tant ryant visage,
Ny plaisante à nos yeux, qui ne se sente assés
De quelque facherie, & des enuis passez,
Et ne se doeüille aussi d'un escoulé ravage.

Ainsi doit-cestre aussi de nous qui desirons
La paix la douce paix, à laquelle aspirons,
Pour obtenir le bien d'affluence tranquile.

Il nous falut un temps endurer la rigeur
Des efforts belliqueux, la frayeur, & la peur,
Qu'ameine quant & soy une guerre civile.

29.

Mais quand tous ces torrens ravageurs pleins de rage,
Par l'orage paſſé ſe ſont tous eſcoulés
Jaçois qu'eſtans recreuz haraſſez & moüillez,
Nous viendrons au deſſus de l'apparent naufrage.

Ores que les Autans & l'humide nuage,
Par les brillans rayons de Phebus eſveillez,
Disparoiſſans par l'air, s'en ſont tous envolez,
La bonaſſe ſera qu'ancrerons au rivage.

Qui n'eut point advenu, du moins pas ſi long temps,
Que par l'ambition des cœurs plus malcontens,
En Belge eut peu regner diſcord & facherie.

Et ſi par le retour, & par les beaux effećts,
De toy, trèſagreable & deſirable Paix,
Toute diſſention du tout ne fut tarie.

30.

Et ſoit que ceſte Paix une *Treſve* s'appelle,
Si eſtce qu'elle aura tous les meſmes effećts,
Et portera des fruićts ſemblables à la Paix,
Voire plus que la paix ſera ferme & fidelle.

Car douze ans pour le moins, pourrons nous joüyr d'elle,
Et tandis nous n'aurons plus à ſentir nuls traićts,
De Bellone & de Mars ſans porter ſi grand fais
De contribution, de taille, & de gabelle.

Une Paix, pour long temps qu'elle ſe puiſſe faire,
Pourroit bien riſiquer de n'eſtre ſi conſtante,
Par des remüemens qui la pourroyent deffaire.

Mais la *Treſve* ſera en tous cas ſurveillante,
A l'aide des deux Roix de bien eſtre gardée,
Veu que de fauſeté on ne la void fardée.

31.

Que donques d'un crayon du plus fin diamant
En tables d'or d'Ophir foit efcrite & fignée,
De ton heureux retour la plaifante journée,
Paix fille du moteur de ce beau firmament.

Et tout ainfi qu'on void la vertu de l'aimand,
(Pierre qui toutefois eft tout le moins ornée
De luftre & de beauté) eftre toute adonnée
A attirer le fer, & tenir fermement,

Ainfi toy, belle Paix, attire quant & toy
La richeffe, & bon temps, fa douce compaignie,
Et qu'onc tu ne fois d'eux veüe eftre defgarnie.

Ne permets pas auffi que de toy foit bannie
La doctrine de Chrift fource de noftre vie
Ny du Dieu tout puiffant la trèfentière loy.

32.

Prince Naffavien rends graces immortelles,
A cefte fouveraine & haulte Majefté
Du plus grand Roy des Roys, de ce que fa bonté
T'a faict avoir l'honneur d'appaifer ces querelles.

Quand parmy ces Pays def-unis en parcelles,
Après tant de travaulx que tu as fupporté
Après tant de dangers efquels tu as efté,
Tu as fceu mettre fin à noz guerres cruelles.

Puis que de tant d'honneur tu te vois decoré,
Embraffe gayement ce bien tout affeuré
Quittant le furieux Mars & tous fes fuppofts.

Chaffe arrière de toy cefte fière Bellone,
Joüy heureufement de la noble couronne
De victoire & de paix, en un ferme repos.

33.

Nous puis que nous fçavons que c'eft par ton addreffe
Que noz maulx prennent fin, & que verrons fleurir
Ces Pays derechef, devrions nous pas cherir
Ta valeur, ta bonté, ton heur, ta gentileffe?

Puis que tu nous as mis hors de telle deftreffe,
Que ja prefques perys, nous allions tous perir,
Si ta prudence n'eut venu nous fecourir,
Devrions nous point loüer grandement ta fageffe?

O noble Pays-Bas recognois la faveur
Que ce Prince te faict comme un bon gouverneur,
Tiens le pour Protecteur, advoue-le pour Père,

Chante hault fon honneur, exalte fon renom,
Fay qu'il foit à jamais memoire de fon nom,
Et pour le conferver, dreffe à Dieu ta prière.

34.

Vous qui eftes les yeux de la divine Aftrée,
Qui fans voir, voyez cler ez faicts les plus cachez,
Et fans mains, toutefois le vray but atouchez,
Tenans des deux coftez l'oreille defferrée.

Qui vrais Termes portez la Juftice facrée
Imprimée en voz cœurs : qui tenez attachez
Les mefchants à voz loix, & les bons depefchez
De leur joug, les mettant en liberté dorée.

Qui eftes les pilliers & l'apuy ferme & ftable,
Sur droict eftanchonnez de l'eftat honorable
De ces Pays Unis, ce bon Prince efpaulans,

Tenez le gouvernal de la Nef agittée,
Et par les flots mutins rudement tourmentée,
Gardez la du danger des vents plus violents.

35.

Qui deffermans les yeux fermez à l'injuftice,
Les delićts et forfaićts recherchez vivement,
Ordonnant par les loix le jufte chaftiment,
Qui doit de tous mefchants punir le malefice.

Et fans port ny faveur voulans que s'acompliffe
Ce que droit et raifon requièrent juftement,
En faifant obferver de Dieu le mandement,
Et la religion, qu'il faut qu'on obéiffe.

Vous prevoyez à tout en chacune faifon,
Par voz edićts du temps enfuyvans la raifon,
Difcrets vous obviez à tout mauvais affaire.

Bref, puis que tous voz faits font en droit compaffez
Et qu'en tout & par tout la droićture embraffez,
En vous n'y a que dire, encor' moins à refaire.

36.

Toy qui guide mes vers, ma trèfchère Vranie,
Et vous, Sœurs trois fois trois, qui dočtes habitez
Le Parnaffe jumeau, & qui vous delečtez
A faire ouyr le fon d'une douce harmonie :

Qui tenez loing de vous la trifteffe bannie,
Et l'enuyeux chagrin en arrière jectez,
Vous qui les vertueux et dočtes affečtez,
Jaloufes de l'honneur deu à la Poëfie.

Suppléez un petit à ma fragilité,
Pardonnez je vous prye à ma temerité,
Eflevant de ce Prince et des Eftats la gloire.

S'a cela ne fuffit mon imbecillité,
Vous mefmes pour guerdon de l'honneur merité,
Offrez leur le rameau de Paix, pour la vićtoire.

Anag. *I'aten cy la fin & repos, Petit à Petit.*



LES BRUGEOIS

AU DUC DE VENDOME

1631

Pendant la guerre fufcitée contre l'Efpagne par le cardinal de Richelieu, le prince d'Orange, traverfant l'Efcaut avec une armée nombreufe aborda tout à coup à Watervliet & fe dirigea vers Bruges dont il efpérait s'emparer fans réfiftance.

Le duc de Vendome, fils de Henri IV & de Gabrielle d'Eftrées occupait dans l'armée hollandaife une pofition que fon père lui-même avait autrefois recherchée, celle de lieutenant du prince d'Orange. Il fit fommer Bruges de capituler & demanda en même temps une entrevue à l'évêque par la lettre ci-deffus. Les bourgeois de Bruges y répondirent par une chanfon. » *(Kervyn de Lettenhove, Hift. de Flandre*, VI, 434.)

L'hiftorien de la Flandre reproduit la lettre d'après l'original appartenant à l'abbé Carton & deux couplets de la chanfon. Nous donnons ici la lettre & la chanfon tout entière d'après un manufcrit de la Bibliothèque royale.



COPIE D'UNE LETTRE DU DUC DE VENDOSME

Monſieur.

L'intereſt que je prens en ce qui regarde le ſervice de Dieu & du publicq m'oblige de vous eſcrire ceſte lettre pour vous conjurer parce que vous devez à ces deux puiſſantes conſidérations de vouloir vous trouver demain a midy dans le commencement de la bruière qui ſépare noſtre camp de voſtre ville accompaigné de deux ou trois de voſtre communauté de Bruges, deſirant vous faire entendre & à eux quelques propoſitions très avantageuſes pour la religion & le bien de ceſte province de Flandres, c'eſt pour prevenir les maux infallibles qui luy vont arriver pour ceſt effeƈt, ceſte lettre vous servira & auſſy à eux de ſeureté, ſi vous l'en jugez capable, ſi que non, je vous envoyerai un paſſeport de monſieur le prince d'Orange noſtre général, afin d'avoir pour le moins ceſte ſatiſfaƈtion de n'avoir rien oublié pour une ſi bon œuvre & pour acquérir par là en voſtre amitié la part que s'en doibt raiſonnablement promettre.

Monſieur, Votre très affeƈtionné à vous ſervir.

Le ducq de Vendoſme.

Du Camp de la bruière devant
Bruges, le 2 de juing 1631.

La ſuperſcription eſtoit à Monſieur
Monſieur l'éveſque de Bruges.



RESPONSE

Cefte lettre de Vendofme
Ne nous fert que de fantofme,
Car le Lis ny l'Oranger
Ont la force de changer
Aux Brugeois leur premier eftre,
En quittant leur prince & maiftre.

Bruges eft une bonne ville
D'un terroir affez fertile
Perle & fleur du pays bas,
Mais l'Orange n'y croit pas;
Il fauldroit du fang refpandre
Pour avoir tel pied en Flandre.

Bois-le-Ducq nous faict cognoiftre
Qu'il ne fault pas fe foubmeftre
A des gens qui n'ont ny loy,
Ny de Dieu la faincte foy,
Et qui font fi peu de mife
De faulfer la foy promife.

Si le bien qu'on préfigure
Contre l'ordre de nature,
Peu souvant atteinct le port,
A quoy doncq ce passeport?
Un tel bien s'il est metable
A la France est plus duysable.

France est un terroir propice
Où d'Orange croist le vice,
Si d'Hollande les estats
Se font mestre au Pays-Bas,
Qu'auront-ils plus on la teste
Que de France la conqueste?



TABLE

Achevé d'imprimer
le 20 novembre M DCCC LXX
par
TOINT-SCOHIER
pour la Société des Bibliophiles
de Belgique

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES EFFECTIFS.

46 S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE.

1 MM. chevr Camille DE BORMAN, à Schalkhoven.
2 » chevr Léon DE BURBURE, à Anvers.
3 » Charles Alex. CAMPAN, à Bruxelles.
4 » Ulysse CAPITAINE, à Liége.
5 » Jules Capron, à Ypres.
6 » prince Alfred-Emmanuel DE CROY, au Rœulx.
7 » Prosper CUYPERS VAN VELTHOVEN, à Bruxelles.
8 » . . . .
9 » Jules DELECOURT, à Bruxelles.
10 » CAMPBELL, directeur de la Bibl. royale, à La Haye.
11 » Félix DELHASSE, à Bruxelles.
12 » . . . .
13 » B. DELLA-FAILLE, à Anvers.
14 » Du Bus aîné, à Tournai.
15 » Charles DUVIVIER, à Bruxelles.
16 » GEISWEIT VAN DER NETTEN, à Oosterhout.
17 » Charles GRANDGAGNAGE, à Liége.
18 » Gustave HAGEMANS, à Bruxelles.

19 MM. Henri HELBIG, à Liége.
20 » comte Charles DE KERCHOVE, à Gand.
21 » C. F. KOFOED, à Bruxelles.
22 » . . . .
23 » comte DE LIMBURG-STIRUM, à Gand.
24 » Charles MAUS, à Bruxelles.
25 » comte DE NEDONCHEL, à Tournai.
26 » Fr. J. OLIVIER, à Bruxelles.
27 » Jules PETY DE THOZÉE, au château de Grûne.
28 » . . . .
29 » Charles RUELENS, à Bruxelles.
30 » Dr Auguste SCHELER, à Bruxelles.
31 » chevr DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, à St-Nicolas.
32 » Dr SNELLAERT, à Gand.
33 » Xavier DE THEUX, à Bruxelles.
34 » Ferdinand VAN DER HAEGHEN, à Gand.
35 » Dr A. VAN DER LINDE, à La Haye.
36 » Alphonse VAN DEN PEEREBOOM, à Bruxelles.
37 » Sylvain VAN DE WEYER, à Londres.
38 » chevr Gustave VAN HAVRE, à Anvers.
39 » F. VERGAUWEN, à Gand.
40 » L. VEYDT, à Bruxelles.
41 » comte DE VILLERMONT, à Bruxelles.
42 » baron DE VINCK DES DEUX-ORP, à Bruxelles.
43 » Alphonse WILLEMS, à Bruxelles.
44 » baron WITTERT, à Liége.
45 » Émile PETIT, à Nivelles.
47 » comte Maurin NAHUYS, à Utrecht.
48 » comte A. D'OULTREMONT DE DURAS, à Bruxelles.
49 » Ferd. BISCHOFFSHEIM, fils, à Bruxelles.
50 » Eug. POSWICK, à Ingihoul.

Membres correspondants.

MM. L. Alvin, à Bruxelles.
» Ch. de Brou, à Bruxelles.
» N. Loumyer, à Bruxelles.
» P. Génard, à Anvers.
» Stan. Bormans, à Liége.
» Edw. van Even, à Louvain.
» Paul Lacroix (bibliophile Jacob), à Paris.
» Gust. Brunet, à Bordeaux.
» Dr Ant. Ruland, à Würzbourg.
» F.-L. Hoffmann, à Hambourg.
» P.-A. Tiele, à Leyde.
» Dr Petzholdt, à Dresde.
» Jules Petit, à Bruxelles.

Bureau.

MM. X. de Theux, président.
» F. van der Haeghen, vice-président.
» G. Hagemans, trésorier.
» J. Delecourt, secrétaire.

